

Cercle Généalogique

de la Drôme Provençale



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Chants d'amour et de guerre
Tranche de vie au village au XIX^e siècle
Le château de Salettes
Histoire d'un territoire
La famille Chevalier à Taulignan
Augustin Barral, Mort pour la France
Lexique des actes de notaires *(suite)*



N° 80 – 4^e trimestre 2014

Sommaire

- 1 Mot de la Présidente
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 6 Genco2014
- 7 JR à St Raphaël
Centre Midi-Provence
- 8 Journée des Adhérents
Pauvres notaires
- 9 Exposition 1914/1918
- 10 Spectacle de Valentine Compagnie
- 11 Chants d'amour et de guerre
- 12 Liste des CD-Rom gravés
Conseil Général du XVI^e au XVIII^e
- 13 Coin des trouvailles
Petites annonces
- 14 Vient de paraître et nouveautés
de la bibliothèque
- 15 Les chirurgiens barbiers
- 16 Tranche de vie au village
- 17 Le château de Salettes
- 21 La famille Chevalier à Taulignan
- 23 Histoire d'un territoire
- 24 Augustin Barral, mort pour la
France
- 27 Commémoration à Verdun
- 28 Lexique des actes de notaires
- 31 Flash n° 210 et 211 de la FFG
- 33 La Boutique du CGDP
- 34 Questions/Réponses

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

*Date limite pour envoyer vos articles,
questions et réponses pour le prochain
numéro :*

20 février 2015

Mot de la présidente

Et voici mon dernier mot de présidente puisque je ne renouvellerai pas mon engagement au sein du conseil d'administration du CGDP.

Je profite de cet espace pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagnée, supportée, critiquée, aidée, soutenue, conseillée et parfois remplacée.

J'ai essayé d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice qu'avaient construit mes prédécesseurs et ce n'était pas toujours facile. Mais ce fut une belle expérience, enrichissante (pas financièrement) avec des imprévus, des peines, des mises au point nécessaires et pas toujours agréables, des rencontres plus ou moins plaisantes, des épreuves à surmonter, mais surtout beaucoup de joies et d'amitiés.

Je souhaite une bonne route à celui ou celle qui prendra la tête de l'équipe.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

*Toute l'équipe du CGDP vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année !*

Auteurs des articles

Sandy-Pascal ANDRIANT
Jean BARRAL
Régine BON
Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Jean-Marie DELLI-PAOLI
Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE
Pierre GOUDON
Martine LANG
Bernard MAURICE
Guy VENTURINI
Alain VUILLET

Photographes

Jean BARRAL
Henri CHAMPIN
Monique REYNIER

CONSIGNES

**Pour transmettre vos articles
à insérer dans La Lettre :**

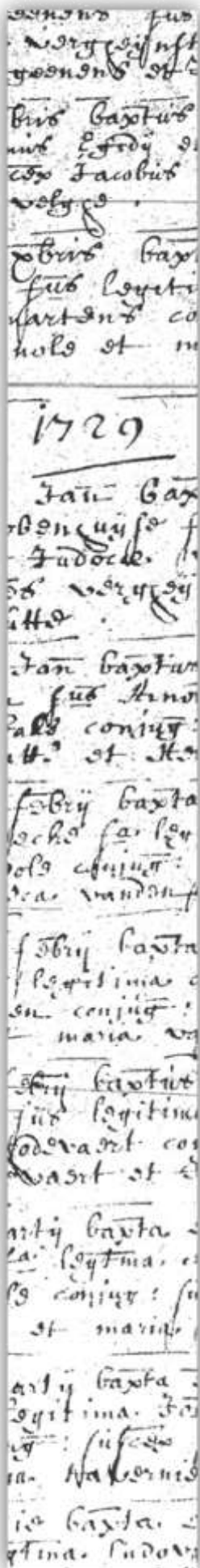
Envoyer vos articles avant la date limite
par courrier (au CGDP) ou par mail :
mcdebouverie@orange.fr

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Merci à l'avance !



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms

des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation lors de nos permanences et de nos journées des adhérents **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés), **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale ainsi que quelques **registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site) ; possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie : cours, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Un site internet :

genea26provence.com

Webmaster :

Sandy-Pascal ANDRIANT
webmaster@genea26provence.com

Un forum pour les adhérents :

genea26provence@yahoogroupes.fr

Sur Facebook :

facebook.com/cgdp.genealogiste





Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 14 à 17 heures.

Permanences 2014 du samedi au Cercle
de 10 à 17 heures :
les 4 octobre et 6 décembre 2014

ATTENTION :

Le samedi, les portes de la Maison des Services
Publics sont fermées entre 12 h et 14 h.
Appelez au 04 75 51 22 03
si vous trouvez les portes fermées.

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^{ème} étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Site internet

genea26provence.com

Forum

genea26provence@yahoogroupes.fr

Adresse électronique

cgdp@wanadoo.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

06 75 24 83 95

nadyne.eyraud@orange.fr

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.
Le C.G.M.P. est membre de la Fédération
Française de Généalogie (FFG)

Conseil d'administration

LE BUREAU

Présidente

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Vice-présidents

Guy VENTURINI

Yves DEBOUVERIE

Secrétaires

Marie-Thérèse LAUZIER

Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Sandy-Pascal ANDRIANT

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

Colette MESNY

Odile MOUSSET

Mauricette PEYRARD

Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence Manosque

jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr

Maison des Associations

209, boulevard du Temps Perdu

04100 MANOSQUE

Samedi du mois de 14h à 18h

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

postmaster@agha.fr site : <http://www.agha.fr>

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

06

CEGAMA

contact@cegama.org site : <http://www.cegama.org>

Maison des Associations

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

agbdr@wanadoo.fr site : <http://www.ag13.org>

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

Aix-en-Provence

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot

2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel

Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie

1^{er} et 2^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2^{ème} jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3^{ème} samedi du mois de 14h à 19h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298 Av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

cgenea83@free.fr site : <http://cgenea83.free.fr>

2^{ème} jeudi et 4^{ème} samedi de 14h30 à 17h30

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

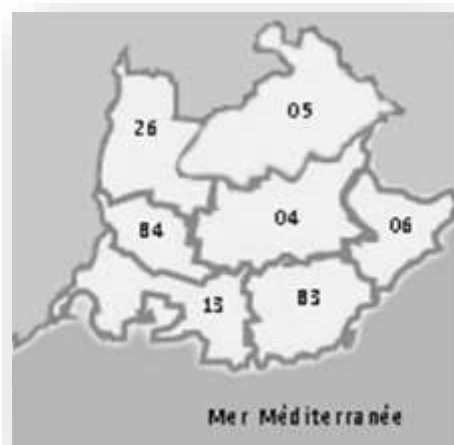
courriel.cgvacluse@gmail.com

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h



Vie du Cercle

Attention !

En 2015, les permanences du samedi se tiendront les 3 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre. Pas de permanence du samedi en mai !

Les Journées des adhérents auront lieu les 12 avril et 8 novembre 2015

Gene@2014 - Paris

En 2010, nous étions installés côté Est, à l'ombre toute la journée. Nous avons littéralement crevé de froid dans la galerie couverte des Archives Nationales. Avec pluie le dimanche après-midi.

En 2012, nous étions à l'Ouest, rotation oblige. Nos parapluies, emportés en prévision de la pluie, nous ont servi de parasol... Nos écrans d'ordinateurs brillaient tellement qu'il fallait se contorsionner pour lire dessus.

En 2014, nous étions à nouveau installés à l'Est, dans le quartier du CGMP, au milieu de nos associations amies. Bien couverts pour affronter les brumes septentrionales, en personnes averties, suréquipés... en plein été indien ! Pour parfaire l'ambiance estivale, nous étions assis à côté de Suzanne Pawlas, secrétaire du CGV. De bonnes parties de rigolade.

Hormis la météo, cette manifestation nationale a quand même officiellement accueilli 8000 visiteurs.

Un malade psychiatrique, des collectionneurs de plaquettes, des généalogistes débutants faisant des recherches sur l'Ardèche ou la Drôme-Nord, les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes, oui !

Des généalogistes pour la Drôme Provençale, très peu ! Mais de qualité :

- Un de nos visiteurs a fait une recherche importante sur le château de Charols/Salettes. Nous éditerons peut-être sa plaquette au fil des prochaines Lettres.
- Une autre recherchait son arrière-grand-père Valopin que nous avons trouvé dans notre base.
- Un Montilien expatrié à Paris a longuement discuté avec Jean-Louis et Michèle Schreiber car sa famille a habité à Donzère dans le même quartier qu'eux. Un ancien élu d'un petit village du Diois.
- M. Benoît Aubenas enfin, nous a fait l'honneur de sa présence, cette fois avec l'ensemble de ses papiers. Nous lui avons trouvé encore un ascendant sans réussir malgré tout à trouver le chaînon manquant à la réunion de ses 2 branches...

Et, pour les blagues, notre adhérente parisienne, Roselyne Deterne a bien divertifié Josette Coutard.

Un grand bravo à tous les organisateurs. Un événement de haute tenue agrémenté des visites des Archives Nationales et autres conférences passionnantes.

Sandy ANDRIANT

Forum d'EDGA

Ce 5 octobre, Françoise et Guy ont répondu présents à l'invitation du forum annuel d'EDGA à Saint-Laurent-en-Royans pour représenter le CGDP. Charmant village à 30 km de Romans, au pied du Vercors comportant 1300 habitants. Très bonne fréquentation du public (ceci a remonté le moral de Chantal Gencel) dans la salle des fêtes où nous étions réunis avec nos voisins de Valence (EGDA), de Romans (Drôme des Collines), de l'Ardèche (SAGA), de Vienne, du Royans et de la Loire. Notre recherche patronymique a très bien fonctionné toute la journée et sans interruption. Le fascicule "La restitution des biens des Protestants" fait par Marie Claire a suscité un vif intérêt. L'accueil a été excellent et chaleureux avec quelques gourmandises du Royans. Nous remercions EGDA de nous convier à ces échanges.

Guy VENTURINI



GENCO 2014 - Brive 27 et 28 septembre 2014

Un accueil toujours aussi chaleureux de toute l'équipe de *Généalogie en Corrèze* pour le GENCO 2014 qui a lieu tous les deux ans et a débuté en 2008.

120 exposants se sont retrouvés à l'Espace des trois provinces ; des associations des quatre coins de France mais aussi de Suisse, Allemagne, Belgique, Espagne et quelques professionnels dont certains étaient présents à Montélimar en 2012.

Environ 5000 visiteurs venus s'informer ; nous avons bien apprécié, entre autres, la visite de notre adhérente venue de Bordeaux pour nous rencontrer et qui a trouvé de nouveaux ancêtres grâce à notre base de données.

Pierre Marzocca a séduit les congressistes et le CGDP par son appareil numériseur de registres, simple d'emploi et d'un prix très abordable (*voir www.clic-archives.fr*).

Le dictionnaire des généalogistes et ethnographes d'Alain NEMO vient enrichir notre bibliothèque. Très intéressant pour tout généalogiste un peu curieux !

Six conférences sur des thèmes divers tout au long du week-end. Organisation de repas pris sur place avec quelques spécialités de la région. Une soirée culturelle au musée Labenche offerte aux exposants.

Pour le plaisir des enfants et des parents, Généalogie en Corrèze a mis sur le marché "GENEALOGIK", un jeu pour apprendre toutes les ficelles de la généalogie en s'amusant en famille (www.genealogieencorreze.fr).

Nous avons été mis à l'honneur dans la presse locale (articles ci-dessous de La Montagne) ainsi que sur France 3 régional.
Conclusion : deux jours de convivialité, d'échanges, de conseils, d'informations et d'amitié.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD



22^e Journées Régionales à Saint-Raphaël, les 13 et 14 septembre

Forum organisé par l'association du Var qui pour un coup d'essai a réussi un coup de maître. Dommage qu'il ait fait trop beau ; le public a sûrement préféré profiter du beau soleil, du sable chaud et de la mer, mais nous avons retrouvé nos cousins et amis généalogistes.

Suite à notre appel, vous aviez envoyé les fiches et photos de vos aïeux ayant participé à la Grande Guerre. Ces dernières étaient donc collées sur des arbres (photo ci-contre) et présentées aux visiteurs. Un arbre pour chaque association du CGMP.



L'association du 83 présentait également une fiche complète sur chaque « Mort Pour La France » de Saint-Raphaël ; ce qui a rempli tout un mur du palais des Congrès.

Ces deux journées ont permis d'écouter quelques conférences :

- Une nouvelle ère pour les archives départementales du Var par Alain Droguet
- Rechercher un combattant de la Grande Guerre par Sébastien Avy
- Fréjus, ville de garnison. Le cœur des camps du Sud-Est par Philippe Roudier
- Les Désaugiers, de Fréjus à Paris par Gilbert Serrus
- Les migrations de verriers en Europe par Hubert Gérardin
- L'exil des morisques en Provence et à Fréjus au XVII^e siècle par Bernard Romagnan
- Démographie historique et généalogie : réflexion sur les limites de la recherche par Jean-Pierre Violino
- Généalogie et Génétique par Liliane Hallé

Le recueil de ces conférences est consultable à notre local et peut être emprunté quelques jours.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Centre Généalogique de Midi-Provence

Conseil de Coordination Régional du 9 novembre 2014 à Port de Bouc : renouvellement du Bureau

A l'issue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, le Conseil de Coordination Régional se réunit sous la Présidence de Jean SCHMITT, doyen de l'assemblée pour élire le nouveau Bureau à la suite de la démission de son Président Eliane BEGUOIN.

Aucune candidature n'ayant été enregistrée, **Jean-Marie delli PAOLI** (*retraité demeurant 16 Résidence Bellevue 13860 Peyrolles-en-Provence*) **se propose pour remplacer le Président sortant jusqu'au terme du mandat en cours. Il est élu à l'unanimité.**

Véronique GENNET est élue à l'unanimité au poste de Secrétaire général.

Retraitée demeurant 6 Les Sources – 213 av Paul de Vivie 894210 Pernes les Fontaines

Claude BAROZZI est élu à l'unanimité au poste de Secrétaire adjoint.

Retraité demeurant 38 rue François 1^{er} 84000 Avignon

Hervé NICOLAS est confirmé à l'unanimité au poste de Trésorier

Comptable demeurant 1733 chemin de Saint Julien 06410 Biot

Jean-Paul BERBEYER est confirmé à l'unanimité au poste de Trésorier adjoint

Retraité demeurant 4 Impasse Clairs Matins 04700 La Brillanne

Les Vice - Présidents ont renouvelé Nadyne CHABANNE EYRAUD comme 1^{er} Vice – Président.

Retraitée demeurant Le Moine 26740 Sauzet

Ce nouveau Bureau est élu pour les deux ans restant à courir sur la mandature du 19 octobre 2013.

Le Président : Jean-Marie Delli PAOLI

La Journée des Adhérents du 9 novembre à Montélimar

Heureusement que nos locaux sont spacieux car nous avons décidé de vous y recevoir en cette journée des adhérents de l'automne. Vous étiez plus de soixante-dix à répondre présent et je sais que certains venaient de bien loin. Nous avons réservé d'autres salles à la maison des services publics pour pouvoir vous accueillir avec plus d'espace, mais il fallait traverser les couloirs et cela vous aurait dispersés. Alors, on s'est serrés un peu plus et nous avons passé une excellente journée.

Nombre d'entre vous ne connaissaient pas nos locaux et ainsi fut fait.

Une pluie battante ne vous a pas empêchés de prendre la route et de venir nous rejoindre. Que ne ferait-on pas pour partir à la recherche de nos ancêtres ?

Nos amis de l'Ardèche et des deux autres associations de la Drôme nous ont fait le plaisir de venir nous rejoindre et de vous aider dans vos recherches en dehors de la Drôme provençale.

Pour les recherches de patronymes, trois postes étaient à votre disposition et vous les avez bien utilisés.

Un repas très apprécié chez notre restaurateur habituel a contribué à lier des amitiés et bien sûr à parler généalogie.

Et toujours sous la pluie, nombre d'entre vous sont venus visiter notre exposition qui se trouvait à quelques mètres de là. Nous vous remercions pour vos compliments qui encouragent la petite équipe dans son travail de recherches, de présentation et d'accueil des visiteurs.

Nous renouvelons le conseil de bien lire nos instructions quant aux lieux et horaires de nos manifestations car il y a parfois des changements de dernière minute, indépendants de notre volonté. Pour vous informer, il y a bien sûr la Lettre, mais aussi notre site et notre forum.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD



Pauvres notaires et généalogistes !

Familles recomposées : il va y avoir du pain sur la planche pour les notaires (et leurs généalogistes) en charge de régler les successions ! Voici un exemple de ce qui les attend :

Je suis un homme de 27 ans et je me suis marié à une divorcée de 46 ans, mère d'une fille de 25 ans. Comme cette dernière aime les hommes mûrs, elle s'est éprise de mon père qu'elle a épousé ! Dès lors, mon père est devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma belle-fille.

Mais, dans le même temps, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est désormais la femme de mon père. Là, le notaire commencera déjà à transpirer...

Or, ma femme et moi avons donné naissance à un fils. Cet enfant est naturellement devenu le frère de la femme de mon père... c'est à dire le beau-frère de mon père. Et, dans le même temps, il est devenu mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle !

Là, le notaire se fait apporter un Doliprane par son clerc... Mais il n'est pas au bout de ses surprises !

En effet, mon père et sa femme ont donné le jour à un garçon qui, de fait, est devenu mon frère puisqu'il est le fils de mon père... mais aussi mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je me retrouve ainsi le frère de mon petit-fils !

Et notre grand-mère commune n'est autre que ma femme... du coup, je me retrouve mon propre grand-père !!

Là, le notaire fait un malaise !... Le pauvre... imaginez ce que cela va être pour lui, après le Mariage Pour Tous, lorsqu'un père sera la mère ou une mère sera le père !!! (le Doliprane, c'est 4 par jour, pas plus !)

Envoyé par **Jean-Marie DELLI-PAOLI**

Exposition à Montélimar, « la Drôme provençale dans la Grande Guerre »

L'exposition a eu lieu à Montélimar du 9 au 13 novembre 2014. Un très beau succès et un grand merci à toute l'équipe qui a préparé la quinzaine de panneaux. Un grand merci également à l'association Montélimar Ville De Garnison qui s'est jointe à nous pour présenter des panneaux et beaucoup d'objets de cette époque. Merci également à la ville de Montélimar qui nous a soutenus encore une fois dans cette aventure annuelle et je pense que nous avons été à la hauteur de ses espérances d'après le discours de l'adjoint à la culture, André Orset-Buisson.

De nombreux visiteurs, malgré des jours très pluvieux, sont venus découvrir la vie de leurs ancêtres et se souvenir des histoires de familles, plus ou moins touchées en cette période troublée.

L'exposition étant visible lors de la journée des adhérents, cela a permis à tous de se replonger dans notre histoire.

Nous recevons de nombreuses félicitations qui nous encouragent à continuer mais nous aimerions bien que l'équipe s'étoffe un peu.

Nous avons présenté :

- Un court historique de la Grande Guerre.
- Les quatre régiments qui étaient cantonnés à la caserne de Montélimar : 52^e RI, 252^e RI, 111^e RI et 30^e BCA.
- Un classeur contenant une fiche pour chacun des 420 Morts pour la France de Montélimar.
- Le général Pau, son parcours familial, militaire et politique. Il avait aussi participé à la guerre de 1870.
- L'histoire incroyable d'Albert Roche, premier soldat de France, né à Réauville. Considéré comme une "tête brûlée", il a accompli de nombreux exploits durant le conflit et il est devenu un soldat légendaire.
- Des timbres du premier jour ont été admirés par les philatélistes.
- Comment vivait-on à cette époque où il n'y avait ni téléphone, ni télévision, ni radio mais seulement les journaux et le garde champêtre pour informer la population ? Pas d'électricité ou si peu, les toilettes au fond du jardin et, pour l'eau, il fallait souvent la puiser à la source ou à la fontaine du village. Quand même quelques loisirs, comme le cinéma et les nombreuses fêtes.
- 1914, les femmes prennent la place des hommes, aussi bien pour les travaux des champs que dans les usines, en plus de l'entretien de leur habitation et de l'éducation des enfants. Tout cela agrémenté de nombreuses photos.
- Dès le début du conflit, il faut accueillir les milliers de blessés. Des hôpitaux sont improvisés dans notre région comme à Allan, Dieulefit, Marsanne et bien d'autres. Des blessés ont témoigné de leur souffrance. Comment s'organisaient les soins avec les infirmières de la Croix Rouge et les nombreuses bénévoles ?
- Nous n'avons pas oublié les enfants, victimes collatérales, qui ont vécu dans l'angoisse d'un père blessé, disparu ou mort. Certains ont dû quitter l'école pour aider aux travaux des champs.
- Le besoin de correspondre était très important pour le moral des familles. Des milliards de lettres ont été échangées. Création des mairaines de guerre pour ceux qui n'avaient pas de famille. Et nous avons la belle histoire d'une marraine de guerre et de son filleul.
- Un grand panneau rendait hommage à nos ancêtres du CGDP et MVDG en affichant leurs portraits.
- Quelques généalogies de nos ancêtres plus ou moins célèbres.
- Présentation de nombreuses photos de l'arrière-front du Montilien Joseph Bontoux qui nous indiquent comment nos poilus s'occupaient en-dehors des batailles.
- Des extraits de cahiers d'une jeune fille de St-Gervais-sur-Roubion qui expriment l'amour plus ou moins heureux, des chants de guerre mais aussi des parodies de la guerre. On voit le commencement de mouvements féministes et la rébellion aux idées reçues.
- Enfin, une touche plus gaie avec des photos de la mode féminine à la ville et dans nos villages.

Outre les panneaux, de nombreuses vitrines exposaient du matériel de guerre français, allemand et américain, armes, munitions, uniformes, objets d'art de tranchée, courriers de poilus et décorations militaires.

Était exposé en pied l'uniforme d'un sous-lieutenant ainsi que sa cantine, sa baïonnette, ses états de service et sa Légion d'Honneur.

Cette exposition restera présentée pendant un an, dans notre local, lors de nos permanences hebdomadaires.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD



EXPOSITION

La Maison du goût à l'heure de la Grande Guerre



Dauphiné Libéré
samedi 9 novembre 2014

Spectacle de Valentine Compagnie

En complément de cette exposition, nous avons pu assister au spectacle de Valentine Compagnie : *"Qui donc maintenant me dira Je t'aime"*.

Entre drame et comédie, les comédiens ont interprété des textes inédits, dénichés dans les archives départementales et municipales. L'intrigue était soutenue par une partition musicale avec des chants d'amour et de guerre, romantiques, patriotiques et parodiques. Comment la population a-t-elle supporté la longue absence des hommes ? Comment les Drômoises et Ardéchoises ont-elles assumé leur nouveau rôle ?

Un spectacle plein de vie et d'émotion, bien loin des clichés sur la guerre ; une façon originale d'aborder notre Histoire.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD



Nadyne Chabanne-Eyraud, présidente du Cercle généalogique de la Drôme provençale, pendant son discours entourée par (de gauche à droite) Maurice Vézist, président de Montélimar ville de garnison, Ginette Tortosa, élue et présidente de l'office de tourisme, André Orset, adjoint à la culture, Hervé Landais, élu délégué aux finances et au personnel, et Maurice Sabarot, élu délégué à la culture.

« Montélimar commémore de belle façon ce centenaire. » L'adjoint au maire à la culture, André Orset, a trouvé les bons mots, vendredi en soirée à la Maison du goût, quelques minutes après avoir fait le tour de l'exposition. Organisée par Montélimar ville de garnison et le Cercle généalogique de la Drôme provençale, en partenariat avec la Ville, cette dernière fait la part belle non pas aux combats et au front mais à la vie à l'arrière. Si le matériel militaire est bien présent (casques, sabres, grenades, uniforme...), grâce à des panneaux très bien documentés, on découvre surtout une ville et ses habitants.

Des panneaux très bien documentés

Les enfants et les femmes y sont en première ligne. Les premiers vus comme des victimes collatérales du conflit (en 1918, il y avait 1 million de pupilles de la nation), les secondes comme les cheffes ouvrières d'une vie qui

ne veut pas s'arrêter malgré les affres de la guerre. Deux panneaux évoquent d'ailleurs la mode féminine de l'époque et des chansons d'amour.

D'autres sont dédiés à des figures montéliennes. Ainsi de Joseph Bonthoux, le chef du personnel de la mairie d'alors qui a laissé photos et correspondance réalisées au front. Du général Pau qui, en août 1914, était à la tête de l'armée d'Alsace. Et d'Albert Roche, un soldat aux exploits incroyables. Huit panneaux sont consacrés aux régiments locaux et, petit plaisir pour les philatélistes, deux aux timbres de l'époque.

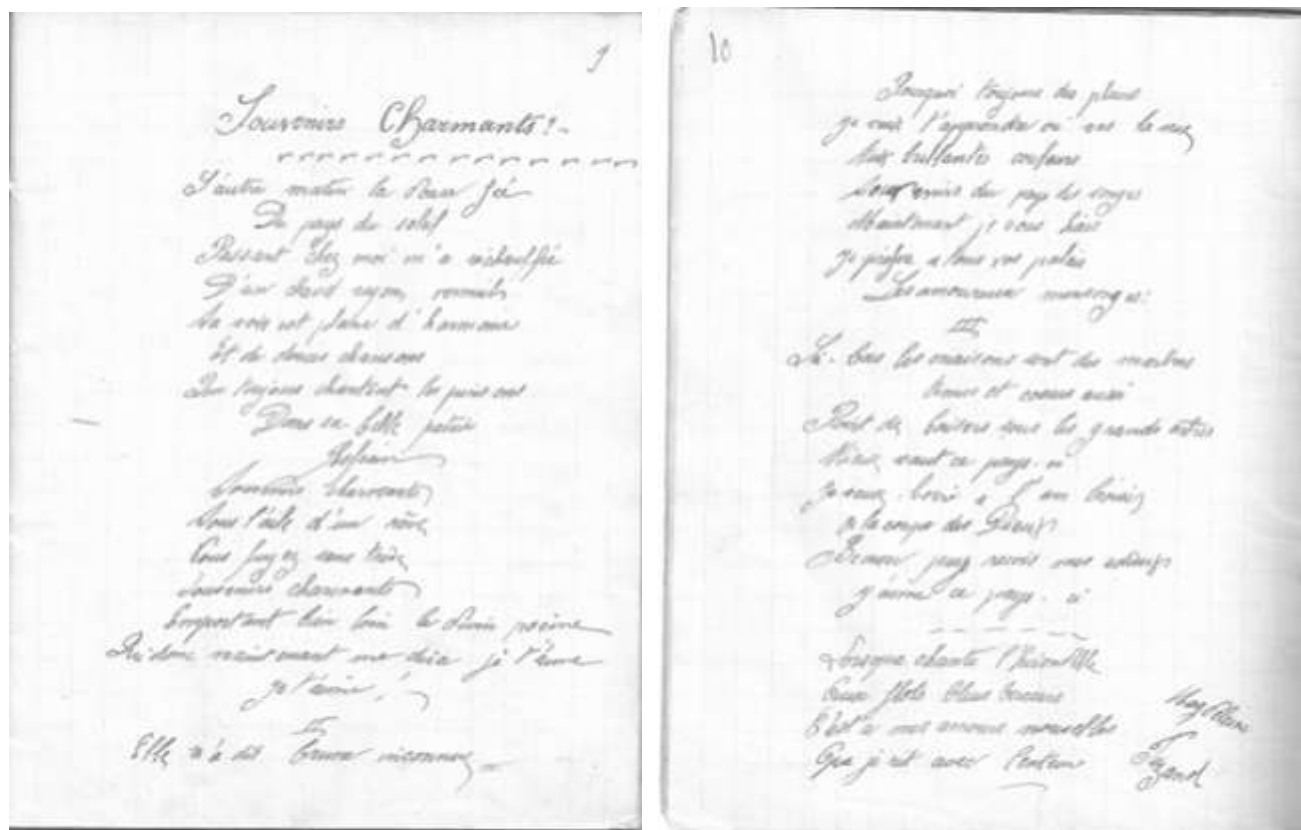
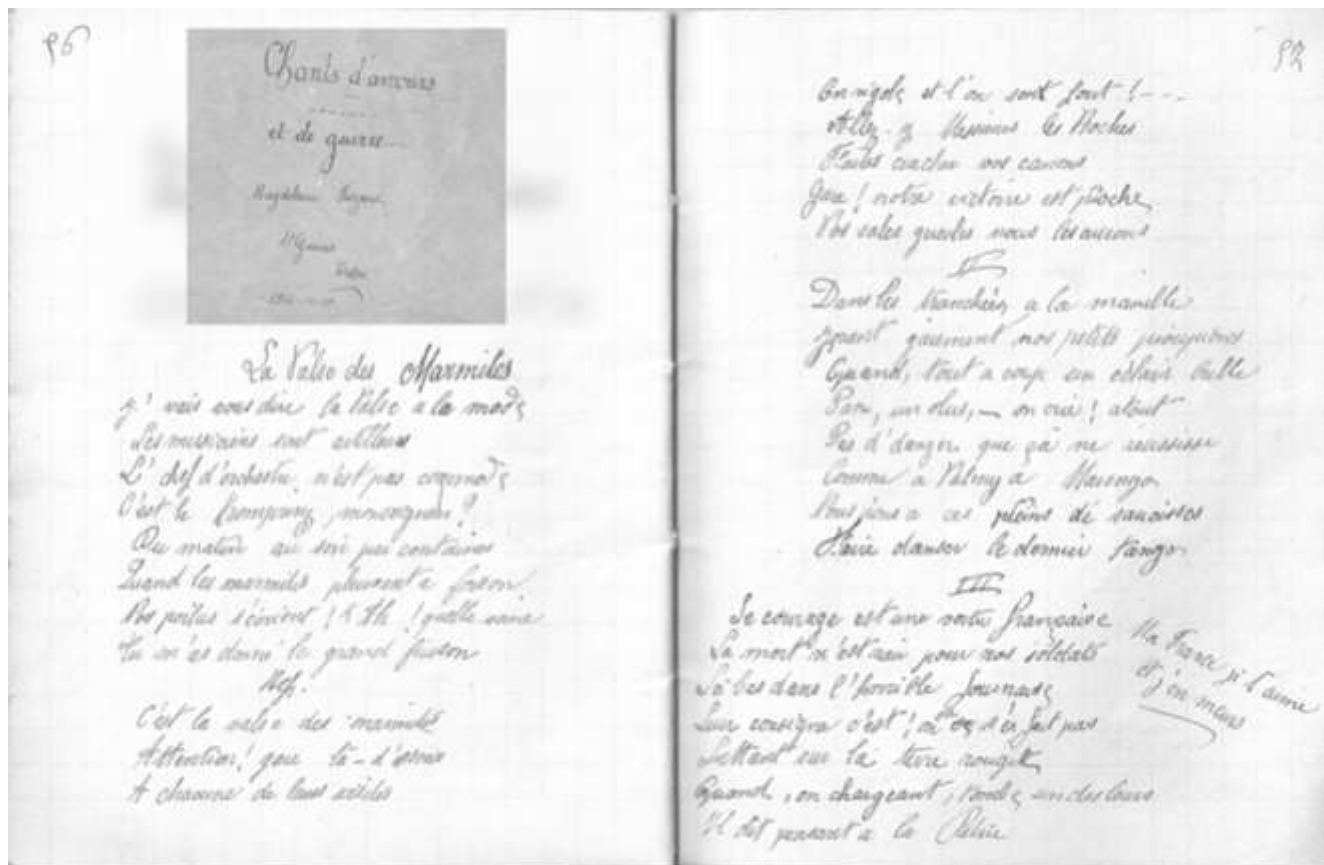
Vous l'aurez compris, rien ne manque dans cette exposition pour faire le bonheur des férus d'histoire. Une belle ouverture sur la Grande Guerre qui devrait aussi intéresser les enfants.

O.G.

Exposition à voir jusqu'au 13 novembre à la Maison du goût, montée Saint-Martin.

Chants d'amour et de guerre

Les deux chants ci-dessous ont été écrits en 1914 par Magdeleine Fuzand. Magdeleine est née en 1900 à Saint-Gervais-sur-Roubion, elle est la fille de Alfred et Marie Anne JEAN. Ces chants ont été choisis pour faire partie du spectacle de Valentine Compagnie « *Qui donc me dira maintenant je t'aime ?* » qui est présenté en ce moment dans de nombreux villages et villes de la Drôme et de l'Ardèche.



Liste des CD-ROM gravés d'août à octobre 2014

Transmis par **Guy Venturini**

Paroisse	Cod	Canton	Années	Vues	Actes	Sauf années ou observations
MOIS DE AOÛT 2014						
SAVASSE 1/2	M14-1A	MARSANNE	1615-1730	985	4009	1645-1649,1654,1655,1657-1670.1617-1626,1698-1712 années doublées.
SAVASSE 2/2	M14-2A	MARSANNE	1731-1792	543	3472	1735.Protestants voir O 51-1A (NYONS, Protestant 1/2).
VINSOBRES Protestants	O53	NYONS	1663-1792	754	2529	1667-1670,1674-1678,1683-1765. Voir aussi : O51-2A (NYONS Protestants 2/2).
VERONNE	R17-A	SAILLANS	1767-1792	106	347	
VERCLAUSE	Q17-A	REMUZAT	1661-1793	504	2641	1667-1670,1674-1678,1683-1765. En + des actes de la paroisse de PELONNE de 1661,1666-1709.
MOIS DE SEPTEMBRE 2014						
DIVAJEU	F05-A	CREST	1692-1792	333	2628	1745 en désordre.
SAINTE CROIX	G14-A + G63	DIE	1733-1792	171	668	1751,1764,1769,1774,1779,1783. Protestants voir O 52 (Protestants Région DIEULEFIT) et Z 53 (Protestants Région DIE) et G 52 (PONTAIX).
PONTAIX + Protestants	G10-A-G52	DIE	1691-1792	422	3180	1730,1740,1747,1749,1751-1764,1766,1779,1791,1792. Protestants voir O 51-1A (NYONS Protestants 1/2). Voir aussi Z 53-1/2 (Protestants région de DIE 1/2).
SAINTE CROIX	G14-B	DIE	1793-1906	1924	2042	M An 7-8.
VERCHENY + Protestants	R15-A+R53	SAILLANS	1687-1792	263	3136	Protestant voir O 51-1A (NYONS, Protestants 1/2). Voir aussi Z 53-1/2 Protestants région DIE 1/2
MOIS DE OCTOBRE 2014						
EYGALIERS	B09-A	BUIS LES BARONNIES	1679-1792	208	688	1685-1688,1704.
SEDERON	T15-A	SEDERON	1669-1746	775	5413	1699, 1717.
CHATILLON EN DIOIS 2/2 + Protestants	D03-2A	CHATILLON	1731-1792	862	4779	Protestants voir Z 53 (Protestants Région DIE 1/2)
EYGALAYES	T04-B	SEDERON	1793-1852	841	1994	N An 7. M ans 3,5,7,8. An 7. Plusieurs années en doubles.

Le Conseil Général du XVI^e au XVIII^e siècle

Il n'y a pas de département à cette époque. Le Conseil Général est une instance au niveau de la commune.

« Il s'agit de la réunion de tous les habitants de la ville, convoqués pour donner leur avis sur les affaires importantes (il est distinct du Conseil Ordinaire composé des consuls et conseillers, responsables de la gestion communale). Ainsi en 1568 (à Montélimar), ils prêtèrent serment de respect mutuel entre catholiques et protestants. Mais face au principe qui prônait la présence théorique de tous les habitants dans le Conseil Général, les contraintes de la vie quotidienne (travail, éloignement, manœuvres politiques...) entraînaient une présence réelle réduite.

En 1568, on sollicite les absents pour les faire, eux aussi, prêter serment. En 1632, un règlement créant un conseil des notables fut mis au point par Josserand Pertuis, avocat et consul de la RPR¹. Le Conseil Général se composait de 60 membres et le Conseil Ordinaire (Conseil des Notables) de 12 membres pris dans la "sanior pars"².

En 1641, Le Conseil Général fut porté à 90 membres par l'intendant de Sève.

En 1752, un édit réduisit les membres à 13, plus les 12 du Conseil des Notables. »

Extrait du recueil « Vieux écrits », Anfos Martin, Imprimerie du journal de Montélimar, 1928

¹ Religion Prétendument Réformée

² Littéralement : dans la partie la plus saine

Coin des trouvailles

Relevé par Jean-Gabriel Bourgeois à Château-Renault (37)

X à Château-Renault (37) le 15/06/1881 - vue 95/392

* de RODET Jean Henry (M) médecin hab. 45 rue Richer à Paris, originaire de Mirmande (26), né le 05/12/1838

- fils de RODET Jean Jacques † à Saulce

- et de SENOUILLET Marie † à Saulce

* et de COQUEREAU Marie Anne Lucienne (F) institutrice hab. Château-Renault, originaire de Saumur (49), née le 06/02/1857

- fille de COQUEREAU Armand négociant à Saumur (49)

- et de CAILHABET Marie Louise

Relevé par Sandy-Pascal ANDRIANT à Salaise-sur-Sanne (38)

Contrat de Mariage à Salaise-sur-Sanne (38) le 24/05/1799 (5 prairial an VII) M^e CONJARD 3 E 24221

* entre VOLAND Pierre originaire de Montélimar (26)

- fils de VOLAND Matthieu †

- et de PINET Jeanne

* et VALLET Marie originaire de Salaise-sur-Sanne (38)

- fille de VALLET Pierre

- et de FIGUET Anne †

Relevé par Régine BON à Embrun (05)

Mariage dans le registres des actes protestants (1658-1684), le 6/12/1673 (sans autre précision), béni par le pasteur Charles BOUTHIE

* entre ARNAUD André originaire de Crest (26)

- fils d'ARNAUD Pierre

* et Marguerite THOLOZAN

- fille de THOLOZAN Daniel, Sieur de St-Michel

Petites annonces

Alain LAFONT a le plaisir de vous informer de la mise à jour récente de son site web (<http://laf1.net>), avec 129 nouveaux ancêtres identifiés, dont une large part autour de Suze-la-Rousse (Drôme, Vaucluse et Gard), avec des branches protestantes au XVI^e et XVII^e siècles.

Les relevés des registres matricules de la Drôme sont progressivement insérés dans les bases du CGDP et consultables sur le site Internet. Si vous souhaitez vous aussi participer à la campagne de relevés de ces registres vous pouvez télécharger le fichier modèle à utiliser sur le forum du CGDP ou le demander par mail à Sandy-Pascal Andriant : webmaster@genea26provence.com.

Philippe Tovena nous informe qu'il a répertorié sur son site (<http://octavien.free.fr/genealogie/52ril/>) les fiches matricules des 3191 soldats des départements 05,07,26,30 et 84 ayant été incorporés dans le 52^{ème} régiment d'infanterie de ligne entre 1803 et 1815 faisant partie de la "Grande Armée" de l'Empereur. Vers la fin de l'empire en 1814, les 52^{ème} et le 48^{ème} régiments d'infanterie ont, semble-t-il, fusionné. Aussi certains individus ont 2 fiches matricules.



Vient de paraître et nouveautés de la bibliothèque

Généalogik, Ed. Robin Red Games, date de parution 30/9/2014

Un jeu ludo-généalogique sur la généalogie ! Comédiens, Docteurs, Professeurs, Pirates... Qui peut savoir quels ancêtres exceptionnels se dissimulent dans les branches de l'arbre généalogique familial ? Généalogik est un jeu de plateau pédagogique où se mêlent humour, découverte et aventure.

Sur une idée de généalogistes expérimentés de l'association Généalogie en Corrèze, Généalogik est un jeu de plateau familial et drôle, mais aussi outil pédagogique pour apprendre (en s'amusant) tous les trucs et astuces nécessaires à la réalisation de votre arbre généalogique. Au-delà du jeu, vous découvrirez où et comment rechercher les précieux documents capables de mettre en lumière votre ascendance.

Ce jeu de société est en vente au prix de 44,90€.



Reilhanette autrefois, Monique JOUBERT, Ed Toulourenc,

L'auteure s'est efforcée de retrouver l'histoire de son village en mettant en perspective la prospection géographique et diverses archives dont celles de la mémoire collective, de la toponymie et de la langue provençale. De la pré-histoire, en passant par la conquête romaine et le Moyen-âge, jusqu'à notre époque contemporaine, elle évoque la vie de la population et de ses seigneurs, illustrée par de nombreux dessins, photographies et cartes.

L'ouvrage est en vente dans les librairies au prix de 20€. Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.

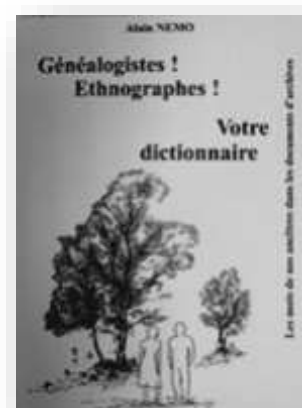


Généalogistes et Ethnographes ! Votre dictionnaire ou les mots de vos ancêtres dans les documents d'archives, Alain NEMO

Plus de 10 000 définitions de mots oubliés des domaines de la généalogie, de la justice, de la fiscalité, de l'héraldique, de la monnaie, de la féodalité, ... sans oublier les métiers et les mesures d'autrefois. De très nombreuses illustrations et reproductions de documents d'archives viennent enrichir l'ouvrage. A cela s'ajoutent des pages de paléographie, des cadres de classement, des chronologies, des pages de latin...

Bref ! Un ouvrage indispensable à avoir toujours à portée de main !

L'ouvrage est en vente sur le site d'Alain Nemo (<http://nemo-dictionnaires.monsite-orange.fr/>) au prix de 49,50 €. Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.



Histoire généalogique de la famille de Ferry - Gentilshommes - Verriers provençaux, Christian de Ferry-Fontnouvelle, Ed Genverre, 2002

«Cet ouvrage a pour objet de regrouper l'ensemble des connaissances actuelles sur la famille de FERRY, telles qu'elles se présentent en cette fin de siècle, de manière la plus synthétique possible, en s'efforçant de ne retenir que ce qui a été prouvé comme incontestable, documents et références à l'appui, afin de permettre aux nombreux représentants de cette famille d'avoir accès à leurs racines et à l'histoire de leurs ancêtres, de manière claire et rapide.

Néanmoins, nous nous sommes permis de rappeler, d'une part quelques légendes et récits fantaisistes qui ont eu cours sur la famille et dont certains ne manquent pas de charme, à défaut de preuves irréfutables, et d'autre part, les recherches spécifiques qui ont été menées, auxquelles pourront se reporter les lecteurs particulièrement intéressés et curieux. »

L'ouvrage est en vente au prix de 31€ au siège de l'association GenVerre contre un chèque à l'ordre de GenVerre, un virement bancaire ou en espèces à Françoise GERARDIN, 2 rue des Lilas, 57400 SARREBOURG. Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.



Vient de paraître et nouveautés de la bibliothèque

(Suite)

Don de Sylvie de SANTAHELENA : Dictionnaires des communes, France métropolitaine, départements, Territoires d'Outremer, Ed Lavauzelle

Ce dictionnaire contient les renseignements relatifs à toutes les communes et en complément, l'articulation par département des unités de gendarmerie, de la justice et de la police nationale.

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.



Jean-Jacques ROUSSEAU, Revue de l'association des professeurs de lettres, Ed Libel, hors série

Cette revue contient un ensemble d'articles écrits par différents auteurs sur la vie et l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.



Souspierre 1914-2014, Qui étaient-ils ? Bernard COLOMB, Ed du PAC, 2014

L'ouvrage est écrit par un adhérent du CGDP. Il l'a dédié à ses deux grands-pères, tous les deux ayant participé à la 1^{ère} guerre mondiale. L'un est revenu blessé par un éclat d'obus et bouleversé par la mort de son frère et l'autre en est aussi revenu, a habité Souspierre pendant plusieurs années et en est devenu le maire.

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.



Les chirurgiens barbiers

« D'abord barbier, puis chirurgien barbier, ce corps professionnel ne faisait pas partie de l'élite libérale des villes au Moyen-âge. L'homme de l'art rasait et saignait. Les tabous religieux sur le corps humain interdisaient la dissection, par exemple, freinant ainsi la recherche.

Le métier de chirurgien se dégagait peu à peu de son état primitif, acquérant ses lettres de noblesse au XVI^{ème} siècle avec le Français Ambroise Paré, chirurgien de quatre rois (Henri II, François II, Charles IX et Henri III) et son ami flamand, André Vésale, chirurgien de l'empereur Charles-Quint.

Il ressort d'actes notariés (M^e Pellapra notaire) que l'on venait même d'Avignon pour se mettre en apprentissage auprès des chirurgiens montiliens renommés : Rivière, par exemple, accueillit Jean Antoine Lafanous d'Avignon en 1698 comme apprenti pour un an moyennant 75 livres. »

Extrait du recueil « Vieux écrits », Anfos Martin, Imprimerie du journal de Montélimar, 1928



Tranche de vie au village, au XIX^e siècle

Transcrit par **Pierre GOUDON**

Réauville

Verbal

L'an mille huit cent huit et le vingt six septembre, à huit heure du matin, s'est présenté pardevant nous

Mathieu Brive officier de police judiciaire du canton de

Grignan, Joseph Couston, lequel nous a requis de rediger

la plainte qu'il vient nous faire des fait ci-après détaillés.

A quoi nous avons procédé d'après les declarations dudit Joseph

Couston qui nous a dit que cette nuit entre onze heure et

minuit, deux individus se sont permis d'aller heurter la porte

de sa maison située Grand Rue, où se trouve seulement

Marianne Couston sa fille. Lesquels individus vouloit de

force ouvrir sa porte, la ditte Couston dormait paisiblement

dans son lit. Lorsqu'elle entendit le bruit et qu'on d'força la porte pour l'ouvrir, elle se donna peur et prit le parti d'ouvrir une fenetre, et de là, il cria main-forte.

A cet bruit les voisins se levèrent et accoururent ainsi que

ledit Joseph Couston père. Pour lors, les deux individus

prirent la fuite. Ils furent reconnus pour etre l'un le fils

de Joseph Martin nommé Jean et l'autre le fils de Baptiste Chambon nommé [un blanc], tous les deux domiciliés

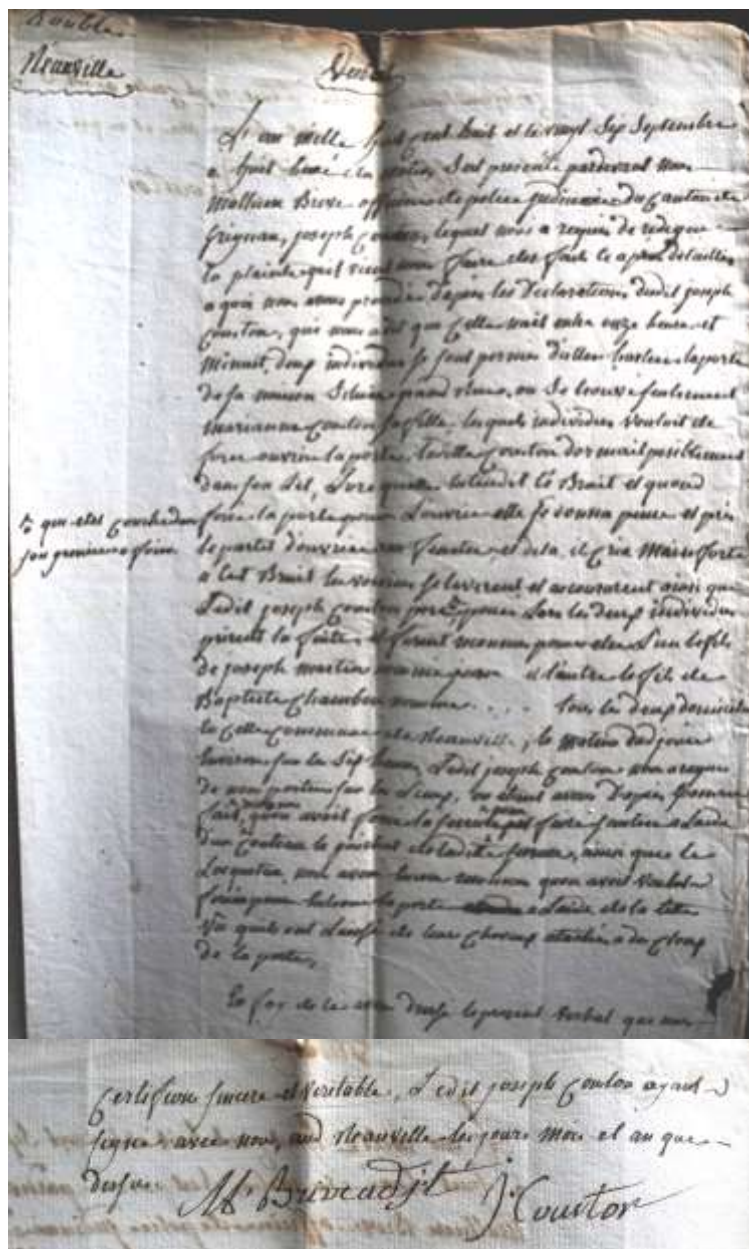
en cette commune de Réauville. Le matin du dit jour environ sur les six heures, ledit Joseph Couston nous a requis

de nous porter sur les lieux, où étant, avons d'après examain fait, \reconnu/ qu'on avoit forcé la serrure \pour/ faire sauter à l'aide d'un couteau le guichet de la ditte serrure ainsi que le locqueton. Nous avons encore reconnu qu'on avoit voulu forcer pour enlever la porte xxx à l'aide de la tette vû qu'ils ont laissé de leurs cheveux atachés à des clous de la porte.

En foy de ce avons dressé le present verbal que nous certifions sincere et veritable. Le dit Joseph Couston ayant signé avec nous, audit Réauville les jours, mois et an que dessus.

M Brive adjt

J. Couston

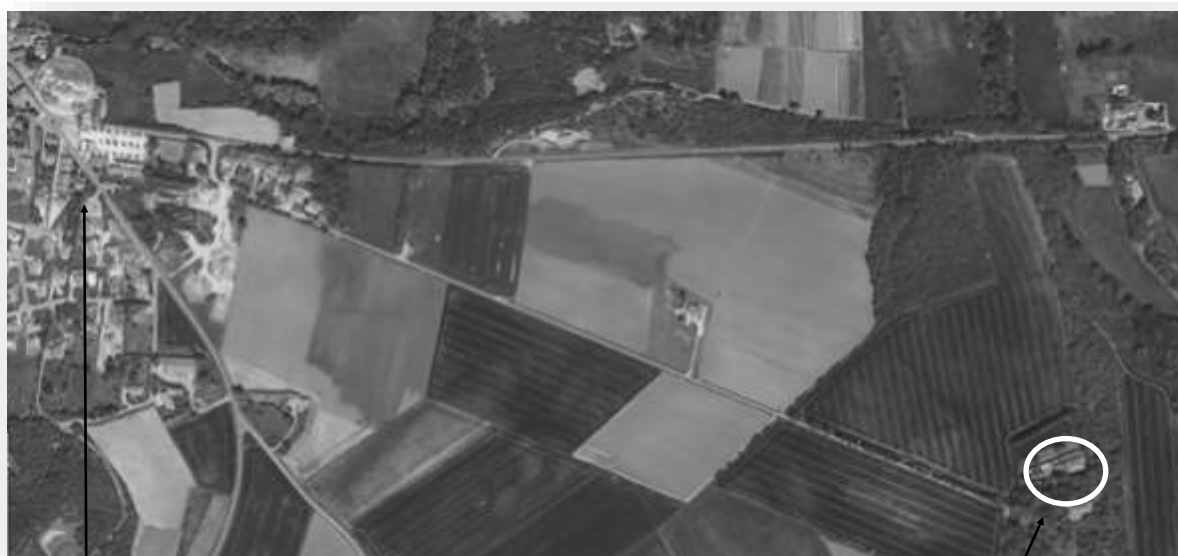


Réauville aujourd'hui

Le château de Salettes



Château de Salettes en 1896, photographie d'Henri Champin



Bourg de Charols

Château de Salettes

Cet article est le premier d'une série de six, ayant pour sujet le château de Salettes. Les articles paraîtront dans la *Lettre* au cours de l'année 2015. De nos jours, le château de Salettes est situé sur le territoire de la commune de Charols, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Montélimar.

Préambule

Source « Arrondissement de Montélimar – Géographie, histoire et statistique – par A. Lacroix 1893 » tome II page 22 : à propos de Charols, « ...Dans un moment d'effervescence révolutionnaire, les archives municipales ayant été brûlées, l'histoire de la commune a été de la sorte jetée au vent, et je n'ai pu réunir d'autres renseignements sur le village, le prieuré, les chevaliers de Malte, seigneurs du lieu, le pont et le château... »

Cela explique pour partie que nous ne trouvions que peu d'écrits sur le château de Salettes et qu'il soit méconnu.

1. LES SEIGNEURS DE SALETTES

1.1. Source : « Charols en Valdaine provençale par R. Mounier 2006 » page 6

« ... Le château de Salettes au Moyen Age n'était pas situé à l'emplacement actuel. On le trouvait en bordure du chemin qui reliait Charols à Eyzahut, sur un petit tertre en face de la ferme du Colombier. Il était tombé en ruine et abandonné sans que nous puissions en connaître la raison. Il a été reconstruit sur le fief de Belanne sur la commune de Charols avec les pierres récupérées sur les ruines de l'ancien château, le concédant ayant mis comme condition que le nouveau château, construit sur la commune de Charols, continue de porter la dénomination « Château de Salettes »...

Je ne connais pas la source initiale de ce texte.

1.2. Source : « Mémoire sur les dernières écritures du sous fermier du Roi pour les lods qu'il demande de la vente de la terre de Salettes » vers 1700

« ... il semble que toute la question est réduite à savoir si le terroir inférieur d'Eyzahut et celui de Salettes sont deux choses distinctes et séparées ou si ce n'est qu'une même chose, et s'il est justifié qu'il n'y ait point de différence et que ce soit une même chose, ledit sous fermier ne demande point de lods. Puisqu'il avoue qu'il est reconnu par les titres de Monsieur Le Commandeur que le bas Eyzahut est de la mouvance dudit commandeur. Pour vérifier cette identité il faut examiner comme a très bien dit le sous fermier du Roi, la vente faite par Jean Dabra à noble Jean de Brotin du 8 avril 1427 pour voir quels villages ou paroisses confinent le territoire inférieur d'Eyzahut qui sont Châteauneuf de Mazenc, Souspierre, le mandement supérieur dudit Eyzahut, Charols et le Pont de Barret... »

1.3. Mémoire des actes communiqués au procès

- Hommage d'Imbert Gernisson de 1314 pour la moitié du terroir inférieur d'Eyzahut qu'il tenait par indivis avec le Commandeur
 - Hommage de Guillaume de Cologne en faveur dudit Commandeur c'est aussi pour la moitié du terroir inférieur d'Eyzahut qu'il tient par indivis avec le commandeur il est de l'année 1317
 - Hommage de Mesmond Lestaud du même fief est de l'année 1354.
 - Acte d'enregistrement de la procuration du Commandeur en vertu de laquelle le susdit hommage de 1354 fut passé ledit acte dit que le terroir inférieur d'Eyzahut c'est Salettes en disant Scilivet in loco dicto ad Salettas il est de l'année 1355.
 - Par la vente de Jean Dabra à Jean Brotin dudit terroir inférieur d'Eyzahut confins du mandement de Châteauneuf, Souspierre, Charols le mandement supérieur dudit Château d'Eyzahut et le Pont de Barret portant hommage et investiture et paye les lods.
 - Expédié au requis d'Etienne Guyon héritier de Guillaume Brotin fils de Jean Brotin. Cet acte est de l'année 1427.
 - Nota qu'il y a une reconnaissance de la terre de Salettes au nom d'Etienne de Guyon de l'année 1487
- Ce mémoire nous donne l'existence d'un terroir au XIV^e et XV^e mais ne nous apprend rien quant à l'existence d'une maison forte ou d'un château.

1.4. Source : « Arrondissement de Montélimar – Géographie, histoire et statistique – par A. Lacroix 1893 » tome VIII page 34

« ... La commune de Sallettes, sans archives et sans hameau, n'offre aucune ressource à l'historien...

A l'origine, les comtes de Diois et de Valentinois en possèdent la seigneurie ; plus tard, une moitié échoit aux commandeurs de Poët-Laval et l'autre à diverses familles.

La part des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, appelés aussi de Malte et de Rhodes remontait assez loin au XIV^e siècle.

Les Guion, à la fin du siècle suivant, avaient l'autre moitié.

La filiation des Guyon coseigneurs de Sallettes commence avec Etienne vers 1490.

Dalmas son fils épouse Toinette de Ste-Jalle en 1517. Dalmas en 1543 s'intitule seigneur de Salettes.

Antoine son fils en 1571 y afferme ses droits féodaux.

Pierre Guyon son fils rendit hommage pour Salettes en 1621 et 1631. Il aliéna ses droits à David Plèche en 1650.

David Plèche fut anobli en 1659, se reconnut vassal du roi pour la moitié de Sallettes, les granges du Colombier et de la Bellane en 1676.

David II sieur de la Bellane, son héritier, vendit sa coseigneurie en 1689 et se refugia en Allemagne pour cause de religion. Son acquéreur est Adrien de Lattier.

Le fils d'Adrien, Jérôme épouse Marie Antoinette Agathe Dupuy. Ils ont trois filles. Leur fille Justine Agathe épouse Louis de Viennois qui testa en 1751 en faveur de son fils Jean-Jacques.

Jean-Jacques marquis de Viennois est le dernier seigneur de Salettes. »

L'existence du château apparaît très probable dès le XV^e. Nous verrons ci-dessous que le château et les propriétés attenantes sont décrits précisément au XVIII^e.

2. LA FAMILLE CHAMPIN

Source : Fiche familiale Champin 1930 (inventaire des actes)

Joseph Blanquet et son associé Moyrand, tous deux négociants à la Côte-Saint-André, achètent le château et les propriétés attenantes en 1817 au marquis André de Dalbon, fondé de pouvoir du marquis Jean-Jacques de Viennois.

Joseph Blanquet et sa femme Agathe Comte ont une fille unique Hortense qui épouse Jean Champin en 1820. En 1829, celui-ci rachète les parts de l'associé Moyrand. Jean Champin et Hortense ont deux fils, Aimé et Henry.

A partir de 1841, Hortense Blanquet gère l'ensemble du château et des propriétés.

En 1858, Aimé Champin épouse Amélie Marquier. Ils auront cinq filles et un garçon Henri.

A partir de 1869, Aimé Champin rachète les parts de son frère Henry et gère l'ensemble.

En 1894, son fils Henri rachète les parts de ses sœurs et gère à son tour l'ensemble. Il décède en 1942, l'ensemble sera dispersé en 1960.

Les bâtiments du château

1. LES PARTIES LES PLUS ANCIENNES

Source : Les découvertes faites lors des travaux de réfection de l'intérieur du bâtiment existant, travaux effectués en 2012-13.

L'enlèvement des enduits des murs intérieurs – les cloisons légères ayant été toutes détruites lors de ces travaux – a découvert les boulins (l'intérieur du colombier, espace imparti aux pigeons, est divisé en nichoirs appelés boulins) d'un pigeonnier situé à peu près au centre du bâtiment actuel, pigeonnier dont les murs ont entre 50 cm et 1 mètre d'épaisseur, d'une hauteur de 8 mètres environ. La construction semble bien s'être développée autour de cette construction probablement primitive. Cela conforte l'hypothèse selon laquelle nous sommes en présence d'une maison forte. Les maisons fortes apparaissent au XII^e. Au XV^e, la population de cette région eut à souffrir des incursions des Grandes compagnies, routiers et autres mercenaires. Il en résulte un besoin de fortifications. C'est aussi l'époque où nous avons vu ci-dessus les premiers seigneurs de Salettes. Les propriétaires s'inspirent des symboles du château avec ses tours, son espace d'agrément et sa chapelle. Tous éléments qui existent au château de Salettes avec ses quatre tours (dont deux existent encore), ses jardins au nord du bâtiment principal (jardins aujourd'hui disparus) et sa chapelle (dotée en 1750).

2. LE CHÂTEAU ET LES PROPRIÉTÉS ATTENANTES DU XVIII^e AU XX^e

2.1. **En 1730, source :** « un inventaire domestique des biens et effets délaissés par le défunt Seigneur de Lattier afin d'en établir la vraie consistance » le 18 août 1731 par Jean Fauchier notaire royal du lieu de Châteauneuf de Mazenc.

2.1.1. Le château

« ...le salon en entrant à main droite du château... Dudit salon étant rentrés dans une chambre à plein pied d'icelui... Ensuite de ladite chambre serions entrés dans une autre... Plus dans une autre chambre dudit plein pied... Dans la cuisine... De la cuisine serions entrés dans une petite pièce ou arrière cuisine... tous entrés dans les caves... Ensuite avons accédé sur la basse-cour dudit château... De ladite basse-cour serions passés dans l'écurie... Ensuite sommes ré entrés dans le château et étant montés au premier étage serions entrés dans le vestibule... Dans la chambre attenante... A la grande salle du château sur le premier étage ayant son aspect sur le jardin du côté de bise... De la dite salle avons fait accès dans la chambre grise... De la dite chambre sommes entrés dans une autre... Puis avons accédé dans une autre chambre... Dans une autre chambre à une tour attenante... Dans les greniers où a été accédé... »

Le château avec ses jardins au nord en 1828



2.1.2. Les propriétés

« ...Premièrement ledit château de Salettes consistant en bâtiments cour écuries jardin enclos prés terres vignes bois et ramière avec une grange joignant ledit château et les mêmes biens acquis par ledit feu Seigneur de St Jean de M^e David Pleche le tout situé dans le terroir de Charols... Plus une grange appelée la Bellane située dans le mandement dudit Salettes... Plus une autre grange appelée les Salles size aussi au terroir de Salettes... Plus une petite maison située au lieu de Charols... Plus une grange appelée la Blache située au mandement de Charols... Plus une grange appelée le Colombier située dans le mandement et terroir dudit Salettes... Plus autre grange appelée le Colombier située au lieu de Chabrillan... Plus un autre domaine appelé Molans sis au territoire du Poët-Laval... Et finalement une maison et deux domaines situés au lieu de St Jean-en-Royans l'un appelé la Trebutte et l'autre la Buissière... »

2.2. **En 1830**, source « plan géométrique des propriétés de Mrs Champin »

Ce plan établi en 1828 comporte 8 feuilles avec indication sur chacune d'elles de la surface des terrains constitutifs :

- 1^{ère} feuille : emplacement du village de Charols et du pont sur le Roubion
- 2^e feuille : domaine de la Blache
- 3^e feuille : terres de la Blache
- 4^e feuille : bois de Charoza et terres du Château
- 5^e feuille : le château
- 6^e feuille : la Tuilerie
- 7^e feuille : domaine du Colombier
- 8^e feuille : terres de Font Joseph.

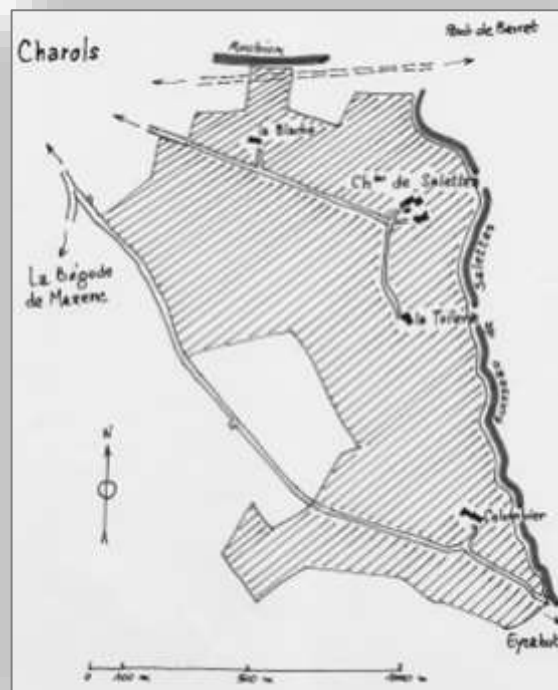
Surface totale : 490 000 toises royales soit 850 sétérées soit 185 arpents (hectares).

2.3. **En 1875**, Aimé Champin propriétaire et viticulteur, désirant un chaix moderne, fait construire la ferme dite du château sur l'emplacement des jardins au nord du corps principal et supprime les ailes sud du château. L'ensemble prend la physionomie qu'il a aujourd'hui.

2.4. **En 1960**, les derniers descendants Champin vendent le château et les propriétés.

Nous vous donnons rendez-vous pour d'autres articles ...

Bernard MAURICE



Les propriétés autour du château vers 1930



La face ouest du château en 1910, photographie d'Henri Champin

La famille Chevalier à Taulignan



Blason des
Chevaliers

C'est à la fin du XVI^e siècle que deux membres de la famille Chevalier, Pierre et Jean, s'installent à Taulignan dans le sillage de Charles de Monteynard, seigneur du lieu et originaire du Trièves (région au sud de Grenoble) comme eux.

Famille de petite noblesse installée à Sinard (Isère), les Chevalier sont d'abord notaires au cours du XIV^e et XV^e siècle, châtelains ensuite, puis seigneurs de Sinard jusqu'à la Révolution. Leur château est toujours aux mains de leurs héritiers.

Pierre et Jean sont fils de Georges, écuyer et châtelain de Sinard, et de Guigonne Pourret. Ils ont un frère Louis, qui continuera la descendance, et qui se déplacera à Taulignan à l'occasion de certaines fêtes de famille. Pierre ne reste que quelques années à Taulignan, lieutenant du juge de 1588 à 1590 ; il retourne à Sinard où il sera châtelain entre 1605 et 1630.



Château de Sinard (Isère)

Nous détaillerons la descendance de Jean, ci-dessous, qui fera souche.

- I. **Jean**, né à Sinard vers 1560, s'installe à Taulignan où il est mentionné comme secrétaire de Charles de Monteynard en 1592. Il est rapidement nommé châtelain de Taulignan en remplacement de Charles d'Esparron, mort en 1593. Il assurera sa tâche presque jusqu'à sa mort. Il est dans son lit, malade de la goutte, lorsqu'il teste *le 3 août 1636 devant le notaire Flotte*. Il décède le 23 septembre 1639 et un inventaire de ses biens sera dressé le 18 décembre 1640 par ce même notaire.

Son prédécesseur, Charles d'Esparron, châtelain dès 1556, et vraisemblablement fils de Jacques d'Esparron qui est mentionné comme châtelain en 1540, avait épousé en premières noces Claude d'Hyppolite (et non Claude de Taulignan comme le mentionnent certaines généalogies), dont il avait eu trois filles, Blanche, épouse de Jean Challamand, Françoise, épouse de Bernard de Ferre, et Anne, épouse de Bartholomé Huguet. En tant que châtelain, Charles avait dû s'occuper des intérêts d'une jeune orpheline, Marie Baudran, de plus de trente ans sa cadette. Certainement sensible à son charme et à sa jeunesse, il l'épouse le 8 janvier 1588 par contrat devant le notaire Ayme.

Avec la charge de châtelain, Jean Chevalier reprend également la femme de son prédécesseur qui n'était restée mariée que 5 ans. Il l'épouse à Taulignan le 2 décembre 1593 devant le même notaire. Marie Baudran était fille de Louis, cordonnier et consul, et d'Isabeau Richier. Le couple eut 4 enfants :

A. **Jeanne**. Elle épouse à Taulignan le 26 février 1623 devant Ayme, notaire, Angely Brochenin, riche laboureur de Taulignan, fils de prud'homme Benoît Brochenin et de Marie Buey. Le grand-père d'Angely était venu de Bouvières où la famille était honorablement connue et comptait dans ses rangs châtelains et curé. Angely est présent dans les actes des notaires de Taulignan pour de nombreuses transactions. Il est également rentier de noble Alexandre de Pellegrin pour une grange à Monbrison. Jeanne teste le 15 avril 1673 devant le notaire Flotte et meurt le 30 janvier 1674. C'est par leurs descendants que la famille Chevalier laissera trace à Taulignan. Angely Brochenin et Jeanne Chevalier n'eurent qu'un fils, Louis, qui bénéficia d'une éducation soignée. Louis, né le 23 octobre 1634, est d'abord cité comme marchand drapier et bourgeois, mais rapidement il est nommé greffier de la châtellenie de Taulignan. Son cousin Georges de Chevalier des Hoches, seigneur de Sinard, le nomme son procureur pour ses affaires à Taulignan ; il se rendra à cette occasion à Grenoble pour présenter ses comptes. A la suite d'une brouille, il sera remplacé par le châtelain Tortel. Louis a un enfant naturel en 1655 avec Jordane Pons, de Rousset. Il reconnaît l'enfant nommé Antoine et veillera à son éducation (il sera, après un apprentissage à Grignan, maréchal-ferrant). A la suite de cette aventure, Jeanne de Chevalier trouvera rapidement un parti pour marier son fils. Louis épouse à Taulignan en février 1656 et par contrat, chez maître Flory, Hélène **Bernard** (1634-1664), fille d'Antoine et Jeanne Reynaud, de Vesc. A la mort de celle-ci, il épouse, en deuxième noces devant ce même notaire le 22 novembre 1665, une jeune fille de Montélimar, Laurence **Calvier**, fille de Pierre, hôte du logis du Griffon et l'un des plus gros contribuables de la ville, et de Laurence Ybot qui était rentière des droits seigneuriaux d'Espeluche. Il teste avec son épouse le 20 mai 1700 devant le notaire Brugiere ; Louis aura 12 enfants (d'où descendance Brochenin, Armand, Roussin).

B. **Georges**, né à Taulignan vers 1597, lieutenant de la juridiction de Châteauneuf-du-Rhône. Il meurt à Châteauneuf-du-Rhône le 19 août 1667. Il avait épousé le 27 septembre 1632 (contrat par Ayme, notaire à Taulignan) Marguerite d'Excluseau, fille de noble Achille d'Excluseau et de Marie d'Achier. Leurs fils unique, Georges, étant mort à 15 ans le 12 décembre 1666, Georges teste le 21 décembre 1666 et fait un codicille le 1^{er} mai 1667 devant le notaire Glezat en faveur de sa nièce Anne Chevalier ; quant à Marguerite, elle teste en faveur de Charles de Vesc le 15 mai 1655.

C. **Gaspard**, qui suit...

D. Louis, né à Taulignan vers 1611, prêtre et prieur du Pègue (Drôme) ; il meurt à Taulignan le 10 août 1666.

II. **Gaspard de Chevalier d'Istras**, né à Taulignan vers 1606. Il part à la guerre en Italie en 1636. A la mort de son père, il est nommé juge et châtelain de Taulignan ; en 1640, le cadastre de Taulignan mentionne comme étant sa propriété une grange à Istras dont il prendra le nom. Il est reconnu noble et exempté de taille le 23 mars 1641. Mort à Taulignan le 26 mars 1666, il a testé le 28 juillet 1658, devant le notaire Flotte, et son inventaire est du 1^{er} octobre 1666. Il épouse en premières noces le 24 février 1648 (contrat devant Morin, notaire à Dieulefit), Marie Bernard fille d'Antoine. Elle décède à Taulignan le 2 avril 1654. Il se remarie à Taulignan le 26 novembre 1658 avec Isabeau Isnard, fille de noble François et Marie Rochier et veuve de Philippe de Ferre de la Verrière. De son 1^{er} mariage, Gaspard a 3 enfants :

A. Marie, née à Taulignan le 6 février 1651, décédée jeune.

B. **Anne**, qui suit...

C. Georges, morte jeune à Taulignan le 25 février 1656.

III. **Anne de Chevalier d'Istras**, née à Taulignan le 10 mars 1654 ; orpheline à 12 ans, elle épouse à 14 ans le 12 novembre 1668 à Sinard son cousin, **Georges de Chevalier des Hoches**. Le contrat de mariage est établi presque dix ans après, le 6 janvier 1677 à Montélimar par le notaire Pelappa. Dernière représentante de sa branche, elle est héritière de son père et de ses oncles. Elle teste le 21 mars 1725 devant le notaire Reynardi à Grenoble, et meurt peu après, le 2 avril 1725 ; elle est inhumée dans l'église St Louis (chapelle St Jean) ; un inventaire de son appartement grenoblois où elle résidait est dressé le 23 juin 1725.



Château de Taulignan

La famille de Sinard s'était considérablement enrichie pendant les guerres. **Georges de Chevalier des Hoches** achète le 13 mars 1677 la seigneurie de Sinard et le château de Pasquier à Virginie Fleard de Pressins, vicomtesse de Clermont. En 1679, Paul de Durand lui vend la charge de visénéchal (juge) de Montélimar pour 33 500 livres ; il la recède rapidement le 19 janvier 1680 à Joseph Beyle. Il est nommé conseiller au parlement du Dauphiné le 9 août 1686, poste qu'il occupera jusqu'en 1710. Il fait instruire le dossier de reconnaissance de noblesse de la famille par son cousin Louis Brochenin, de Taulignan, et fait enregistrer en 1698 son blason à l'Armorial Général. Son portrait à l'huile, ainsi que celui de sa femme, se trouvent au château de Sinard. Le couple aura 12 enfants mais leur descendance ne concernera plus la Drôme, si ce n'est un arrière-petit-fils, Jean Jacques de Chevalier des Hoches, qui sera maire de Livron après la Révolution.

Alain VUILLET

Manas autrefois et aujourd'hui - 1573-1589

Le petit village de Manas devint célèbre pendant les guerres de religion. On en parlera beaucoup à propos du siège qu'il supporta en 1573 de la part des catholiques et à propos de la conduite d'un de ses seigneurs, le capitaine protestant de St-Ferréol, dit la Grande-Barbe. Aujourd'hui, la demeure de l'ancien seigneur de Manas a été convertie en école publique, et les arrière-petits-enfants des pauvres serfs d'autrefois, fillettes et garçons, têtes blondes et têtes brunes, s'y préparent avec ardeur pour un avenir de liberté et de concorde.

Là où l'on n'entendait autrefois que rumeurs de guerre, l'on n'entend plus aujourd'hui qu'un bourdonnement de ruche, que bonnes et douces paroles de paix.

Extrait du recueil « Vieux Ecrits », Anfos Martin, Imprimerie du Journal de Montélimar, 1928

Histoire d'un territoire

Le Comtat Venaissin appartient aux papes jusqu'à la Révolution française en 1790. Ce territoire était délimité autrefois par les bornes papales appelées « termes » ; les communes environnantes de Grillon n'ont pas toujours été d'accord sur leurs emplacements. En particulier, Colonzelle revendique depuis le XIV^e siècle le quartier des « Paluds » qui jouxte son territoire. Ce quartier est un bon pâturage et a toute sa valeur.

Les habitants des deux communes déplacent les bornes, les jettent à terre, mènent paître les troupeaux là où il ne faut pas, se disputent sans cesse. A tel point que le roi René, comte de Provence, et le cardinal de Foix, légat du Pape, doivent intervenir au XV^e siècle. Une décision est prise, approuvée par les deux communautés, et neuf « termes » ou bornes sont posées dans le quartier des Paluds à la limite des deux territoires. La paix va régner pendant quelque temps.

Mais au XVII^e siècle les hostilités reprennent. Le conseil communautaire de Grillon décide de creuser un fossé sur la « frontière » avec Colonzelle. Il s'agit bien d'une frontière, puisque Grillon appartient au Comtat Venaissin depuis que Clément VII l'a échangé contre une partie de Montélimar, pour agrandir le territoire papal vers le nord et regrouper ses possessions. Colonzelle est en France, faisant partie du Dauphiné. C'est une affaire d'Etat !



Borne papale

Le Conseil communautaire de Colonzelle porte plainte auprès du vice-légat qui alerte le juge de Valréas. Grillon doit détruire son fossé. Ce qu'ils ne font pas, bien sûr, et ils continuent de creuser. L'affaire vient ainsi devant le grand bailli de Grignan. Devant le fait accompli, les choses s'apaisent mais les habitants de Colonzelle n'ont pas renoncé !

Juste avant la Révolution, lors du partage des biens communautaires, dans le quartier des Paluds, Colonzelle revient à la charge et adresse une requête à l'Intendant de Provence qui communique la plainte au vice-légat, qui lui-même écrira au viguier de Valréas.

Une expertise est ordonnée et le conseiller juridique d'Avignon, chargé de cette expertise dépose un rapport dont les conclusions sont favorables à Grillon.

A la Révolution, Grillon devient français. La plainte des habitants de Colonzelle est soumise au Tribunal Civil de Montélimar qui, en avril 1792, rend un jugement les déboutant. Le maire de Colonzelle, fait une dernière tentative quand Grillon est inclus dans le département du Vaucluse, mais en vain, et la querelle prend fin.

Martine LANG

Sources : *GRILLON sous les Papes et la Révolution*, Marc CHOQUET, 1947



Augustin Barral, Mort pour la France !



Augustin Prosper BARRAL

La famille Barral est originaire de Jonchères dans la Drôme. Guillaume Barral et sa femme Catherine Bonnard ont plusieurs enfants dont Louis marié avec Louise Roman. Ce couple a lui-même de nombreux enfants, l'un d'entre eux, Antoine, né le 18 mai 1698, quitte Jonchères pour se marier avec Isabeau Basset et s'installer en Ardèche à Rochessauve. C'est dans cette paroisse que naissent leurs enfants dont Jean Louis. Ce dernier se marie à Saint-Symphorien avec Magdelaine Rochette (nommée aussi Roche), mais demeure à Saint-Martin-L'Inférieur (renommée en 1974 Saint-Martin-sur-Lavezon) où il est cultivateur. L'un de leurs enfants, Jean Martin, y naît en 1781. La famille se fixe ensuite à Rochemaure. Jean Martin s'y marie en 1805 avec Marie-Anne Dathuys originaire d'Aubignas. Si tous leurs enfants naissent à Aubignas, la famille va ensuite résider à Rochemaure. Leur fils, Jean Louis, marié à Rosalie Soubeyrand, a au moins un fils, Jean Martin Augustin, né à Rochemaure. Ce n'est que plus tard que la famille retourne vivre aux Celliers à Saint-Martin-L'Inférieur.

Jean Martin Augustin, marié à Marie Agnès Charbonnier, y est cultivateur. Leur fils, **Augustin Prosper BARRAL, naît le 4 août 1875**. Son père qui signe sur l'acte de naissance est alors âgé de 32 ans et sa mère de 29 ans. A la fin du XIX^e siècle, la famille déménage sur Montélimar. En 1895, Augustin Prosper a 20 ans et, au recensement pour le service militaire à Montélimar, le numéro 107 lui est attribué.



Insigne du 52^e RI

Il exerce deux métiers : agriculteur et maquignon. Pour vendre des bœufs dans la région, il lui arrive souvent de faire la route de Montélimar au Puy à pied. En rentrant chez lui, après les transactions réalisées, sa bourse est pleine d'argent, mais il lui faut néanmoins rentrer. Prudent de nature, il se fait alors particulièrement discret. Il se marie avec Marie Louisa Brayc, dite Louise, et a un fils, Abel Louis Augustin, né en 1905 à Montélimar.

En septembre 1914, il est mobilisé avec la classe 1895. Il a alors 39 ans et est envoyé sur le front avec le 52^e régiment d'infanterie qui est caserné en 1914 à Montélimar. Durant la campagne contre l'Allemagne, le 52^e RI participe de :

- janvier à août 1915 : à la Bataille de la Somme, dans le secteur de Lihons ;
- septembre à octobre 1915 : à la Bataille de Champagne. Le régiment reçoit une citation : « *A donné l'assaut, drap peau déployé, tambours battants.* » ;
- janvier à mars 1916 : en Champagne, dans le secteur de Souain ;
- mars à août 1916 : à la Bataille de Verdun, dans le secteur du fort de Vaux et du tunnel de Tavannes.

Le 17 août 1916, il est avec ses camarades sous le feu ennemi sur le champ de bataille de Damloup dans la Meuse, à proximité du Fort de Vaux :

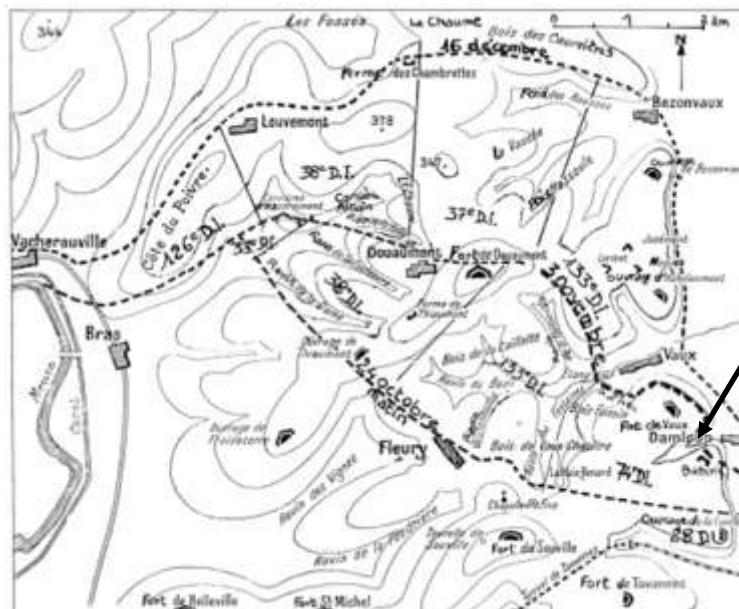
« A partir de la fin de juillet, les Allemands sont de plus en plus détournés de Verdun par la bataille de la Somme. Le général Nivelle qui, depuis sa prise de commandement, songe à la reconquête de Douaumont, en profite pour ménager à ses troupes une base de départ favorable. Il avait reçu comme directive du Général commandant en chef de retenir le plus possible l'ennemi ; les attaques de détails qu'il allait entreprendre à partir de la seconde moitié de juillet servaient à deux fins : elles amélioraient nos positions en vue de contre-offensives à venir, et, en même temps, elles empêchaient le commandement adverse de dégarnir le front de Verdun au profit de la résistance sur la Somme. »

[Source : <http://chtmiste.com/batailles1418/1916verdun5.htm>]

Il est tué à l'ennemi et reçoit la mention « Mort pour la France ». Il avait eu 41 ans une quinzaine de jours auparavant.



Les deux médailles d'Augustin BARRAL



Damloup

Il est enterré dans la nécropole nationale de Belleray dans la Meuse avec 1123 de ses camarades. Sa tombe porte le numéro 754b. Belleray est situé au sud de Verdun.



Nécropole nationale de Belleray, carte postale ancienne

Le 27 mai 1920, il reçoit à titre posthume la Croix de Guerre avec étoile de bronze. Dans l'extrait de la citation, il est dit : « Bon soldat, tué à l'ennemi le 2 octobre 1916 en faisant son devoir au Fort de Vaux. » La date est erronée, car il est bien décédé le 17 août. L'année suivante, le 26 janvier 1921, sa femme, Louise Brayc, reçoit un avis du chef du Service des Décorations posthumes lui annonçant que son mari vient de recevoir la Médaille Militaire.



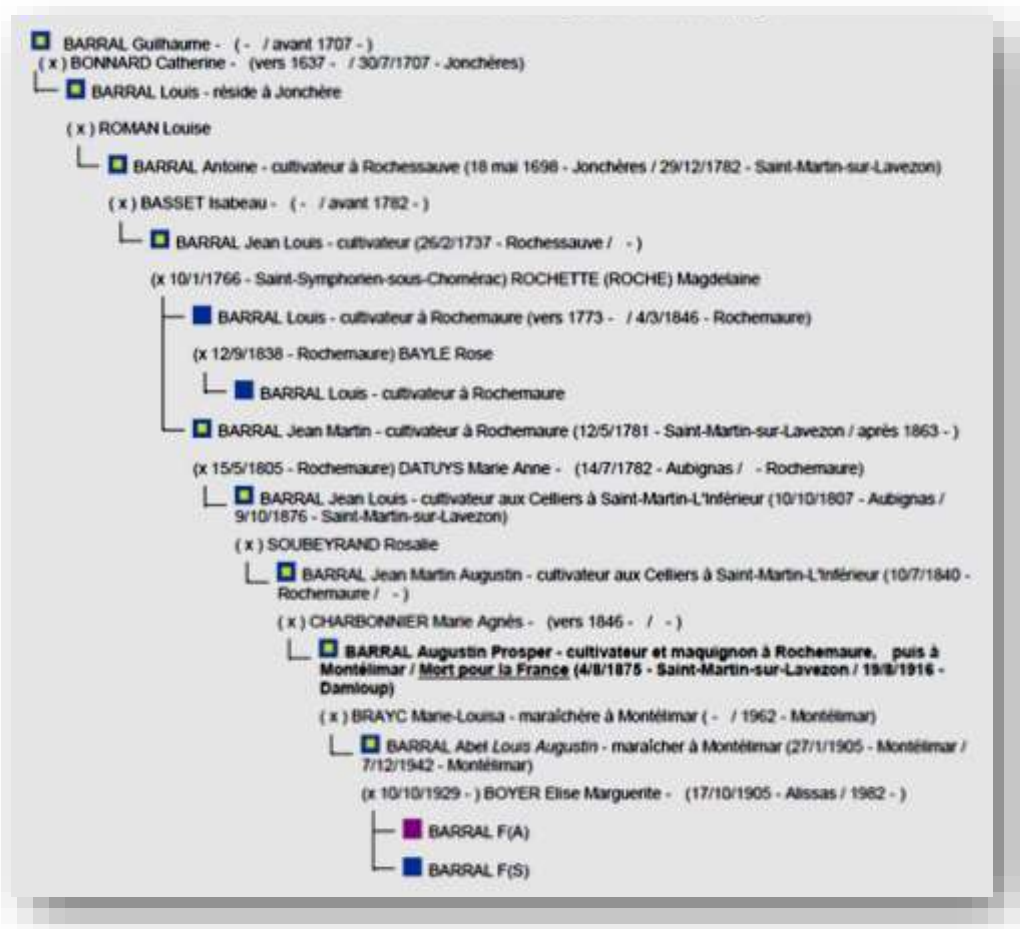
La tombe d'Auguste Prosper est au premier rang, la troisième tombe en partant de la gauche

En 1924, Marie Agnès Charbonnier (mère d'Augustin Prosper), sa propre mère, sa belle-fille, Marie Louisa Brayc dite Louise, et son petit-fils, Abel, quittent la maison située sur l'ancienne route du Teil pour s'installer sur des terres situées sur l'ancienne route de Die. La famille crée une entreprise de maraîchage.

En 1925, Abel part faire son service militaire et laisse les femmes seules pour s'occuper de l'exploitation. En 1929, Abel se marie avec Elise Marguerite Boyer. De leur union, naissent un garçon et une fille. En 1942, à la mort prématurée d'Abel à l'âge de 37 ans, l'entreprise de maraîchage cesse son activité. Sa femme Elise ne décèdera que 40 années plus tard en 1982.

En 1962, Louise, femme d'Augustin Prosper, décède ; elle aura survécu 46 ans à son époux. Ils n'auront été mariés qu'une dizaine d'années !

Arbre généalogique descendant de la famille Barral



Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE, article rédigé à partir des souvenirs et des documents fournis par M. et M^{me} BARRAL

Sources

- documentation appartenant à M. et M^{me} Barral : avis du chef de service des décorations posthumes pour la Médaille Militaire, avis du ministère de la Guerre pour la Croix de guerre, extrait de décès des registres de la ville de Montélimar datant de 1940, les photographies des deux décorations, la photographie de Augustin Prosper Barral
- <http://fr.geneawiki.com>
- <http://belleray.fr/necropole>
- <http://www.memorial-genweb.org>
- <http://chtimiste.com/batailles1418/1916verdun5.htm>
- relevés des BMS et de l'état-civil du CGDP
- registres en ligne des BMS et de l'état-civil des Archives départementales de la Drôme et de l'Ardèche

Les commémorations à Verdun

Le petit-fils d'Augustin Barral et son épouse ont participé aux commémorations organisées à Verdun et dans le village où Augustin est enterré. Après avoir quitté Montélimar et être remontés vers le nord, ils ont emprunté sur plusieurs kilomètres « *la voie sacrée* » dont les bornes kilométriques sont surmontées du casque « *adrian* » des poilus (cf. photographie ci-contre). Ils ont visité le Fort de Vaux, un des hauts lieux de la bataille de Verdun, où Augustin a trouvé la mort le 19 août 1916. Puis, ils ont été reçus, avec tous les autres descendants de poilus, à la mairie de Belleray où est enterré Augustin et ensuite à la mairie de Verdun. Cette cérémonie a été suivie de deux autres : au cimetière du "*Faubourg Pavé* » et au monument de la Victoire avec les familles, les délégations et les porte-drapeaux. Les flambeaux des communes voisines de Verdun ont été allumés par la flamme prélevée au pied du soldat inconnu de l'arc de triomphe le 30 octobre dernier, et ont été remis aux enfants des écoles.



Le 11 novembre, une grande cérémonie a eu lieu dans la cathédrale de Verdun. Les familles ont été réunies ensuite pour la remise à chaque descendant de poilu de la médaille commémorative du centenaire. Jean Barral, très ému, l'a reçue pour son grand-père Augustin. Sur la photographie, il est entouré du maire de Belleray (où est enterré Augustin Barral) et du maire de Verdun.



Les familles se sont ensuite déplacées jusqu'à la nécropole de Belleray où reposent 1264 soldats. Au cours de la cérémonie, le flambeau, remis à la cérémonie de Verdun, a allumé chacune des lanternes qui ont été ensuite déposées avec une fleur sur chaque tombe. Jean Barral a été très touché par toutes ces cérémonies, par la mobilisation et par l'accueil de la population de la Meuse.

Jean BARRAL et Marie-Claire DEBOUVERIE



Monument de la Victoire à Verdun



Couchage des militaires dans le Fort de Vaux



Infirmierie dans le Fort de Vaux

Lexique des actes des notaires

Ce lexique dont la publication a commencé dans la dernière Lettre (n° 79) se poursuit dans celle-ci. Il a été élaboré à partir de plusieurs sources : le dictionnaire juridique de dictionnaire-juridique.com ; le lexique des Archives départementales des Landes ; le lexique de francegenweb.org ; le lexique de la Chambre des notaires de Lyon : cr-lyon.notaires.fr/fr/lexique.html ; le lexique de la Chambre des notaires de Paris : paris.notaires.fr/lexique ; le lexique de M^e Bedaride : bruno-bedaride-notaire.fr ; le dictionnaire juridique : dictionnaire-juridique.com ; les archives de l'enregistrement de geneawiki.com.

Approbation

Consentement à l'exécution d'un acte. Peut s'appeler aussi : acquiescement, adhésion, confirmation, consentement ou ratification.

Arrêté de compte

Acte permettant de connaître le reliquat d'un compte en accord avec toutes les parties. Il s'appelle « *arrêté de compte de tutelle* » pour les comptes concernant les enfants en tutelle.

Assemblée des parents ou avis des parents

Le juge de paix réunit les parents en conseil de famille concernant un mineur et en transcrit la délibération.

Attestation

Acte permettant de certifier la vérité d'un fait.

Autorisation

Acte permettant à une personne de donner son consentement à une autre qui est sous sa dépendance et qui ne peut agir d'elle-même.

L'**autorisation maritale** permet au mari de donner son approbation aux actes passés par sa femme, par exemple.

Bail à cheptel

Acte permettant à l'une des parties de donner pour un temps convenu à l'autre un fond de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner dans certaines conditions.

Bail à ferme

Acte permettant à l'une des parties de donner pour un temps convenu à l'autre un fond de terre, prés, vignes...

Bail à fief

Acte certifiant la donation à un vassal d'une terre appartenant au seigneur, à charge pour le vassal de jurer « *foi et hommage* » au seigneur et de s'acquitter de certaines redevances (Dictionnaire Pierre Larousse, tome 8).

Bail à nourriture

Engagement d'une personne à nourrir une autre personne moyennant un prix annuel.

Bail à rente

Concession à perpétuité d'un immeuble, moyennant une rente annuelle, en argent ou en nature.

Billet à ordre

C'est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire. Il promet ainsi de payer la somme due à terme et spécifiée sur le document. Il peut être transmis par endossement.

Bornage

C'est une action par laquelle les propriétaires de terrain reconnaissent la limite commune de leurs propriétés respectives.

Brevet d'apprentissage

Le contrat de brevet d'apprentissage fixe l'engagement d'un artisan à enseigner la pratique de sa profession à une autre personne ; celle-ci s'oblige en retour à travailler pour lui, dans certaines conditions fixées dans le contrat et pour une durée définie.

Cahier des charges

Documents contenant les clauses, les conditions et la mise à prix d'une adjudication aux enchères. Elle peut avoir pour objet une vente, un bail ou un marché pour construire ou réparer ou encore pour des fournitures.

Caution ou cautionnement

C'est un acte par lequel s'engagent une ou plusieurs personnes vis-à-vis d'un créancier à satisfaire aux obligations à la place de celui ayant engagé la créance.

Certificat

C'est un acte dans lequel une personne rend témoignage d'un fait. Un **certificat de propriété** est un acte par lequel un officier public atteste le droit de propriété ou de jouissance d'une ou plusieurs personnes sur un bien ou une rente.

Cession

Désigne l'action de céder une créance ou un droit, ou désigne l'acte qui constate la transmission.

Cession à titre de bail

C'est un contrat ouvrant la possibilité de faire passer à un tiers le droit de jouir d'un bien mobilier ou immobilier.

Cession d'office

L'office est le titre qui donne le droit d'exercer une fonction publique. Ce titre s'appliquait autrefois aux charges de judicature, de finances, de notaire, de greffier, etc.

Codicille

C'est une disposition de dernière volonté qui modifie ou annule une disposition précédente prévue dans un testament.

Compromis

C'est un acte par lequel on désigne des personnes pour arbitrer une contestation.

Compulsoire

C'est une procédure par laquelle le juge ordonne la production d'une pièce détenue par un officier public pour une personne qui n'est pas partie à un procès.

Concession

C'est la cession d'un bien, en propriété ou jouissance, à titre onéreux ou gratuit.

Concordat

C'est un traité qu'un commerçant en faillite fait avec l'ensemble de ses créanciers.

Consentement

C'est la volonté exprimée d'engager sa personne ou/et ses biens.

Consentement d'engagement volontaire

C'est la volonté exprimée de s'engager volontairement dans l'armée.

Consentement au mariage

C'est la volonté exprimée par les ascendants ou le conseil de famille de donner son approbation avant que les enfants contractent mariage.

Consignation

C'est le dépôt effectué à la Caisse des consignations de sommes dont un débiteur veut se libérer pour des biens qui donnent lieu à des contestations.

Constitution

C'est l'action d'établir une chose.

Constitution de cautionnement

Voir la définition de cautionnement.

Constitution de rente

C'est un contrat qui acte l'obligation de verser une rente.

Constitution de rente viagère

Voir la définition de constitution de rente. S'il s'agit d'une rente viagère, on ajoute le mot « viagère ».

Constitution de servitude

C'est une charge imposée sur un héritage.

Contestation de pension

C'est remettre en cause ce qui avait été établi concernant une pension en portant cette contestation devant la justice ou devant l'autorité compétente.

Contrat d'apprentissage

C'est le contrat par lequel un artisan s'engage à enseigner son métier à un apprenti, selon certaines conditions.

Contrat de louage

- C'est un acte engageant plusieurs parties sur les conditions de jouissance d'un bien ou d'une chose.
- Ce peut être aussi un acte engageant une personne au service d'une autre personne.

Contrat de mariage

C'est un acte consenti par les deux époux pour régler leurs rapports patrimoniaux.

Contrat de rente

C'est un contrat qui établit le montant et les conditions de revenu annuel en argent ou en denrées établi à titre gratuit ou avec aliénation d'un capital mobilier ou immobilier.

Contre lettre

C'est une convention « secrète » qui modifie, annule, ou contredit les dispositions prises précédemment et de manière ostensible.

Convention

Le contrat désigne le document et la convention désigne le contenu.

C'est un engagement de deux ou plusieurs parties dans l'objectif de s'obliger mutuellement.

Conversion de pension

C'est changer un acte de pension en un autre.

Copie de testament

C'est la transcription d'un testament original (ou minute).

Dation en paiement

C'est le fait qu'un débiteur se libère d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui initialement prévu.

Décharge

C'est l'acte constatant qu'un parti a rendu des objets initialement confiés ou a rempli les obligations contractées.

Décharge de mandat

C'est une décharge donnée à l'expiration du mandat.

Décharge de tutelle

C'est une décharge donnée 10 jours après la remise des comptes à l'oyant (c'est-à-dire à la personne à qui on doit rendre compte en justice).

Déclaration

C'est l'acte par lequel une personne donne connaissance soit d'un fait, soit de sa volonté, etc.

Déclaration de mobilier

Déclaration de détenir des biens transportables d'un lieu à un autre sans se détériorer.

Déclaration de propriété

Déclaration de jouir et de disposer de biens.

Déclaration de propriété de meubles

C'est la déclaration que fait une personne pour constater que les meubles existants dans sa demeure appartiennent à une autre personne.

Déclaration de remploi

Achat de biens réalisés avec les capitaux provenant d'une autre vente ou d'un prêt.

Déclaration d'un débiteur remboursant sa dette avec les capitaux empruntés à un tiers.

Délaissement

Abandon d'un bien par son détenteur ou son propriétaire.

Délibération de parents

C'est une délibération du conseil de famille (constitué de parents ou d'amis d'un mineur, d'un interdit ou d'un absent), sous la responsabilité du juge de paix.

Délivrance de legs

Il s'agit d'un écrit permettant au légataire de prendre possession du bien qui lui a été légué.

Démission

Il s'agit d'un acte de déclaration de cessation d'exercice d'une fonction.

Dénonciation

C'est un acte par lequel on donne connaissance de quelque chose à un tiers. Il peut s'agir aussi d'un acte pour alerter ou pour une rupture de contrat.

Dépôt

C'est un contrat dans lequel un contractant donne à un autre contractant un bien à garder gratuitement et à lui rendre. Ce terme peut s'employer aussi pour le bien déposé.

Dépôt de pièces

Acte constatant qu'une personne a déposé chez un notaire les pièces nécessaires à l'établissement d'un contrat ou d'un acte afin qu'elles soient mises au rang des minutes.

Désaveu

C'est une action qui consiste à faire décider qu'un officier ministériel ou un défenseur n'avait pas de mandat de la partie au nom de laquelle il a agi ou qu'il a outrepassé les termes du mandat qui lui avait été donné.

Désistement

C'est un acte par lequel une personne abandonne une demande ou un droit.

Distribution par constitution

C'est la répartition entre plusieurs personnes d'une charge ou d'une perte dont elles sont tenues en commun.

Donation

C'est la transmission d'un bien faite à titre gratuit à un tiers.

Donation à titre de partage anticipé

C'est la transmission d'un bien faite à titre gratuit par des ascendants à leurs descendants.

Donation entre époux

C'est celle que les époux peuvent se faire de leur vivant.

Donation entre vifs

C'est la transmission immédiate et irrévocable de biens par un individu à un tiers qui l'accepte.

Emancipation

C'est un acte qui permet aux enfants d'être mis hors de la puissance paternelle ou de la tutelle. Cet acte donne aux mineurs l'administration d'eux-mêmes et de leurs biens.

Endossement

C'est un acte (signature) apposé derrière une lettre de change ou un autre effet négociable qui permet à son propriétaire d'en transmettre la propriété à un tiers.

Engagement

C'est une convention par laquelle un individu s'oblige de faire quelque chose pour un autre individu.

Enrôlement militaire

C'est le fait pour un individu de s'engager volontairement dans l'armée.

Estimation

C'est la mise à prix d'un bien.

Etat d'objet

C'est un mémoire précisant de manière détaillée et chiffrée les objets, biens, dettes, créances...

Etat de liquidation

Dans un acte notarié, c'est le tableau du passif et de l'actif d'une communauté à liquider.

Ferme

Ce peut être dans certaines régions l'ensemble des bâtiments agricoles. Ce terme est aussi synonyme de « location » : bail à ferme. Le fermier est locataire d'un bien rural.

(suite dans la prochaine Lettre)

Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE, à partir de la documentation fournie par Nadyne CHABANNE-EYRAUD et à partir des sources situées en début d'article.



Gene@2014

A l'étroit dans leurs sites historiques de l'hôtel de Soubise, au cœur du quartier du Marais à Paris, et de Fontainebleau (Seine et Marne), les fonds des Archives nationales sont redéployés depuis mai dernier entre ces deux sites et le nouveau bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine. Qui écrit cela ? Une dépêche de l'AFP du 21/09 – relayée par France 24 et Le Point – à propos de la nomination d'une nouvelle directrice aux Archives nationales.

A propos de notre forum national qui a fermé ses portes huit jours après, on pourrait écrire : *Déployés dans la cour de l'hôtel de Soubise, les généalogistes des associations membres de la FFG et leurs partenaires ont accueilli plus de 8 000 visiteurs pour leur 3^{ème} forum organisé au cœur du Marais. A eux Soubise !*

8 493 ! C'est le chiffre exact de fréquentation arrêté à l'issue de la seconde journée par les organisateurs. Ce qui fait de cette édition un très grand cru... sous un beau soleil. « On cuit » oseront dire certains dès le samedi matin. On leur renverra le programme météo de l'édition 2010 : vent et pluie à volonté ! Les visiteurs ? Du néophyte – qui découvre l'existence du forum en longeant la rue des Francs-Bourgeois – à l'amateur averti – qui connaît les failles d'une généalogie imprimée pourtant réputée. Le mot le plus simple et le plus positif ? « Tout est bien ! » (d'un responsable associatif, dimanche). L'appréciation la plus désagréable ? « Tout ce que vous faites ne sert à rien ! » (d'un « diplômé en histoire et en journalisme » - sic). On y reviendra... à Soubise et à ces commentaires, à vos réponses, exposants, à notre questionnaire.

En attendant, il est difficile de décerner une palme aux animateurs et conférenciers. Et pourtant... On a aimé l'érudition des conservateurs d'archives, orateurs d'une heure ou guides d'une visite. Le public est venu nombreux écouter Jean-Louis Beaucarnot et, surtout, lui demander une dédicace. Plus inattendus, les autographes réclamés timidement à l'actrice – de la série ORIGINES – Micky Sébastian, en immersion complète dans Géné@2014 durant deux heures le samedi. Nous n'oublions pas que la réussite de ce forum est, avant tout, liée à l'accueil des Archives nationales. Que tous les services, responsables et personnels mobilisés, reçoivent ici nos remerciements. Associatifs ou archivistes (SIAF, Défense, ...), amateurs ou éditeurs (livres, sites et logiciels), les exposants ont gardé le sourire tout au long de l'événement. Un signe qui ne trompe pas. Alors ? Merci à tous ! Et rendez-vous les 24 et 25 septembre 2016 !

Christophe DRUGY

Au nom de Michel SEMENTERY, Jean-Yves HOUARD et de toute l'équipe de Géné@2014



De Trois-Rivières à Poitiers

Tandis que notre président international et notre secrétaire général se sont rendus en août à Oslo (Norvège), pour le congrès international, j'ai pour ma part répondu au début d'octobre à l'invitation de nos cousins du Québec qui ont organisé leur congrès national à Trois-Rivières. Etes-vous déjà allés au Québec ? Une fois que l'on y a goûté, c'est un plaisir – croyez- moi – d'y retourner. Tout y est plus grand que chez nous... mais on s'y sent comme chez soi, car la langue nous unit. C'est d'ailleurs une grande satisfaction de constater que, dans la Belle Province, on ne cède pas aux sirènes de ces anglicismes qu'il est de bon ton d'utiliser pour faire moderne et dans le vent : là-bas, point de *coach*, de *live*, de *drive*, de *in*, de *bashing* et autres, que ce soit dans les publicités ou chez les médias qui abâtardissent notre langue !

A Trois-Rivières, j'étais curieux de comparer le congrès de nos homologues au nôtre. Le premier jour ? Des rencontres entre les présidents des associations. Le deuxième ? Des conférences jumelées à un salon d'exposants. Le troisième ? Des ateliers de formation. Rien de bien dépayçant, me direz-vous. La généalogie associative au Québec, elle, est évidemment axée sur les premiers migrants. Les Québécois ont débuté leurs recherches bien avant nous et ont établi nombre de relevés. Leur démarche d'investigation ? Trouver la trace du premier qui s'est établi, savoir d'où il venait et le pister dans les actes et les registres français. Sachez qu'après le traité de Paris de 1763, le Québec a été complètement coupé de la mère patrie et l'immigration de France jusqu'à la fin du XIX^e siècle a été peu importante. Ce n'est qu'avec le XX^e siècle que les migrations outre-Atlantique ont connu un nouvel essor.

Les descendants de la nouvelle vague émigrante, à moins de s'allier avec des familles de pionniers, sont donc amenés à faire leurs recherches très rapidement en France et non dans leur nouvelle patrie.

Je n'y ai donc pas vu de dépouillements du dernier siècle effectués par les sociétés de généalogie, sans doute pour ces raisons. Par contre, les associations de famille sont très développées sur le continent nord-américain. On pense immédiatement aux familles Kirouac, Gagnon, et bien d'autres, qui font des cousinades régulièrement, éditent des journaux. Ce sentiment d'appartenir à un groupe par le patronyme est bien développé, car tous savent qu'ils ont forcément le même ancêtre en commun.

Intervenant comme conférencier sur la législation française et son incidence sur la généalogie (en matière d'accès, de communication, de réutilisation et de protection de la vie privée), j'ai pu percevoir lors des discussions la similitude des problèmes rencontrés par nos amis du Québec. De quoi alimenter nos échanges en vue du congrès de Poitiers. Le Cercle généalogique poitevin avait d'ailleurs délégué à Trois-Rivières Alain Boureau pour présenter le 23^e congrès français. Beaucoup de Québécois ont leurs origines en Poitou. Inutile de dire qu'une très forte délégation - plus d'une centaine de participants - manifeste, d'ores et déjà, son intention de venir aux sources pour renouer avec le passé. D'avance, bienvenue à eux ! Et vive l'amitié franco-québécoise !

Jean François PELLAN

Président

ATTENTION ! L'adresse courriel de la Fédération Française de Généalogie, ffg@genefede.org, est définitivement inactive, nous vous remercions de mettre à jour vos sites internet et votre répertoire. De même, le site internet : www.genefede.org est inactif !

Utilisez l'adresse courriel suivante : ffg93@orange.fr

Et le site internet : <http://www.genefede.eu>

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle Généalogique de la Drôme Provençale :
 Maison des Services Publics
 1 avenue Saint-Martin
 26200 MONTEILMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations 4,50 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 7,60 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	1000	2000	3000
Prix €	1,65	2,65	3,55	4,65	6,00	7,00

Pour les arbres l'envoi est fait séparément, sous tube, et les frais sont de :

1 à 3 arbres : 5.20 € 4 à 6 arbres : 6.20 € 7 à 9 arbres : 10.00 € 10 à 12 arbres : 11.00 €

Questions / Réponses



Si vous en avez la possibilité, envoyez vos questions/réponses par mail au : cgdp@wanadoo.fr

Quelques consignes :

- Inscrire vos questions / réponses sur une feuille à part si votre courrier comporte plusieurs sujets.
- Les questions / réponses doivent être rédigées très lisiblement (si possible dactylographiées).
- Inscrire les « NOMS » en majuscules et les « Prénoms » en minuscules.
- Toujours indiquer une date, même approximative, ainsi qu'un nom de lieu (ou plusieurs).
- Rester bref dans les questions et prendre modèle sur les autres questions déjà publiées.
- Pour tout courrier concernant cette rubrique, inscrire vos nom, prénom, n° adhérent et le nom du cercle auquel vous êtes affilié.
- Pour les réponses, indiquer le numéro de la question.

Si ces consignes ne sont pas respectées, les questions risquent de ne pas paraître dans notre revue ou de prendre du retard. Merci de votre compréhension.

Quelques abréviations utiles :

°	naissance	fa	filles	asc	ascendance	m	Marraine
B	Baptême	fs	fils	desc	descendance	t	témoin
+	Sépulture ou décès	ca	environ, vers (circa)	P	père	sf	sans filiation
X	mariage	/1700	avant 1700	M	mère		
C m	contrat de mariage	1700/	après 1700	p	parrain		

Il n'y a pas de questions et de réponses pour ce trimestre

(Les adhérents du CGDP utilisent maintenant le forum pour poser leurs questions).



Maison des Services Publics
1 avenue Saint-Martin
3^{ème} étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :
cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :
genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahooigroupes.fr

Sur Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X